

**MEMORIAL**

**Journal Officiel  
du Grand-Duché de  
Luxembourg**

**MEMORIAL**

**Amtsblatt  
des Großherzogtums  
Luxemburg**

**RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS**

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

**C — N° 916****14 septembre 2004****SOMMAIRE**

123 Luxembourg S.A., Kirchberg . . . . .	43942	ING (L) Portfolio, Sicav, Luxembourg . . . . .	43941
A&A Global Enterprises Holdings S.A., Luxembourg . . . . .	43967	Ingénierie & Design S.A., Luxembourg . . . . .	43944
Acmar Benelux S.A., Luxembourg . . . . .	43929	Jonquille Holding S.A., Luxembourg . . . . .	43953
Advitek S.A., Luxembourg . . . . .	43945	Kitchens (Luxembourg) S.A., Luxembourg . . . . .	43944
Anglo Operations (International) Limited S.A., Luxembourg . . . . .	43952	Léa Kappweiler Bureau Immobilier S.A., Howald . . . . .	43965
Anglo Operations (International) Limited S.A., Luxembourg . . . . .	43952	Let Lux S.A., Howald . . . . .	43950
Autogrill Europe Nord-Ouest S.A., Luxembourg . . . . .	43928	Let Lux S.A., Howald . . . . .	43950
Bartréng-Plage, A.s.b.l., Bertrange . . . . .	43962	Lexsis, S.à r.l., Bettembourg . . . . .	43948
Binsfeld Differdange, S.à r.l., Differdange . . . . .	43930	Lexsis, S.à r.l., Bettembourg . . . . .	43948
Capital Guidance (Luxembourg) S.A., Luxembourg . . . . .	43948	Lucille 2 S.A., Luxembourg . . . . .	43922
Celan Holding S.A., Luxembourg . . . . .	43966	Lucille 2 S.A., Luxembourg . . . . .	43922
Cimphalux S.A.H., Luxembourg . . . . .	43951	Lux Diamond Technologies S.A., Grevenmacher . . . . .	43960
Citco (Luxembourg) S.A., Luxembourg . . . . .	43939	M.E.W., Messagerie Express Weiswampach S.A., Weiswampach . . . . .	43935
Company Topics S.A., Luxembourg . . . . .	43964	M.P.I., Marketing et Publicité International, S.à r.l., Contern . . . . .	43952
Day Dream S.A., Luxembourg . . . . .	43952	Marina Invest S.A., Luxembourg . . . . .	43950
Dong Long S.A., Esch-sur-Alzette . . . . .	43936	Matimmo Holdings S.A., Luxembourg . . . . .	43935
EMCI Lux S.A., Bettembourg . . . . .	43947	Millipore, S.à r.l., Luxembourg . . . . .	43923
EMCI Lux S.A., Bettembourg . . . . .	43947	Mondi Europe S.A. . . . .	43968
Endherma S.A.H., Luxembourg . . . . .	43931	MRG Diffusion S.A., Luxembourg . . . . .	43949
Etam Lingerie Luxembourg S.A., Esch-sur-Alzette . . . . .	43943	MRG Diffusion S.A., Luxembourg . . . . .	43949
F.A.P.S. Europe S.A., Luxembourg . . . . .	43962	Murten Financière Holding S.A., Luxembourg . . . . .	43945
Fabricom GTI Industrie Sud . . . . .	43936	Nauticom S.A.H., Luxembourg . . . . .	43943
Gefilux S.A., Oberanven . . . . .	43967	(Le) New Privilège, S.à r.l., Luxembourg . . . . .	43961
Gemabo, Société Civile Immobilière, Luxembourg . . . . .	43940	Palais d'Asie S.A., Luxembourg . . . . .	43927
Gemabo, Société Civile Immobilière, Luxembourg . . . . .	43941	Pons Finance S.A., Luxembourg . . . . .	43967
Gensat International S.A., Luxembourg . . . . .	43928	Regot Invest S.A., Luxembourg . . . . .	43965
Gensat International S.A., Luxembourg . . . . .	43928	Ringer S.A., Luxembourg . . . . .	43947
H.S.F.M. S.A., Horizon Santé Finance et Management, Luxembourg . . . . .	43959	Rodluc-Music, S.à r.l., Diekirch . . . . .	43941
H.S.F.M. S.A., Horizon Santé Finance et Management, Luxembourg . . . . .	43960	S.L.F. Schumann-Lavedrine Finance S.A., Luxembourg . . . . .	43961
IFIL Investissements S.A., Luxembourg . . . . .	43952	Schengen-Koch S.C.I., Remich . . . . .	43929
Immembourg S.A., Luxembourg . . . . .	43944	Scillas S.A., Howald . . . . .	43929
Immembourg S.A., Luxembourg . . . . .	43944	Sicris S.A., Luxembourg . . . . .	43940
		SNCT, S.à r.l., Société Nationale de Contrôle Technique, Sandweiler . . . . .	43946
		Société CEAT d'Investissements en Asie S.A., Luxembourg . . . . .	43951
		Société CEAT d'Investissements en Asie S.A., Lu-	

xembourg .....	43951	Theleme S.A., Ehlerange .....	43946
Société Financière de Placements S.A.H., Luxembourg .....	43947	Theleme S.A., Ehlerange .....	43946
Société Luxembourgeoise Etam S.A., Luxembourg .....	43934	Theleme S.A., Ehlerange .....	43946
Sunset Property Management S.A., Luxembourg .....	43968	Tractlux, S.à r.l., Foetz .....	43949
Szenco S.A., Luxembourg .....	43942	Tractlux, S.à r.l., Foetz .....	43949
T.D.I. (Tyres Distribution International) S.A., Diekirch .....	43935	Transports 3A Holding, S.à r.l., Luxembourg .....	43950
TD Aktiengesellschaft, Luxembourg .....	43932	Valumaco Lussemburgo S.A., Luxembourg .....	43966
		VF Luxembourg, S.à r.l., Luxembourg .....	43966
		Walnut S.A.H., Luxembourg .....	43945
		Walnut S.A.H., Luxembourg .....	43945

**LUCILLE 2 S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.  
R. C. Luxembourg B 86.646.

*Assemblée Générale Annuelle*

Il résulte de l'Assemblée Générale Annuelle tenue au siège social en date du 21 juin 2004, du rapport et de la décision du Conseil d'Administration de la société LUCILLE 2 S.A., que les actionnaires et les administrateurs, à l'unanimité des voix, ont pris les décisions suivantes pour les comptes annuels du 31 décembre 2003.

1) Décharge accordée aux Administrateurs pour l'année 2003:

MANACOR (LUXEMBOURG) S.A.

MUTUA (LUXEMBOURG) S.A.

FIDES (LUXEMBOURG) S.A.

Décharge accordée à l'Administrateur-Délégué pour l'année 2003:

MANACOR (LUXEMBOURG) S.A.

Décharge accordée au Commissaire aux Comptes pour l'année 2003:

ERNST & YOUNG

2) Du profit qui s'élève à USD 59.396,25 un montant de USD 2.969,81 est affecté à la réserve légale. Le reste du profit est reporté.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour LUCILLE 2 S.A.*

MANACOR (LUXEMBOURG) S.A.

*Administrateur-Délégué*

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 9 juillet 2004, réf. LSO-AS02710. – Reçu 14 euros.

*Le Receveur (signé): D. Hartmann.*

(057036.2//27) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juillet 2004.

**LUCILLE 2 S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.  
R. C. Luxembourg B 86.646.

*Assemblée Générale des actionnaires*

Il résulte de l'Assemblée Générale des actionnaires de la société LUCILLE 2 S.A. tenue au siège social en date du 11 juin 2004, que les actionnaires, à l'unanimité des voix, ont pris les décisions suivantes:

1. Constaté que les comptes annuels au 31 décembre 2003 n'ont pas pu être finalisés dû au fait que le rapport annuel n'est pas terminé.

2. Accorder décharge au Conseil pour son retard dans la soumission aux Actionnaires des comptes au 31 décembre 2003.

3. Reporter la date de l'Assemblée Générale Annuelle des Actionnaires jusqu'à la finalisation des comptes du 31 décembre 2003.

4. Divers.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour LUCILLE 2 S.A.*

MANACOR (LUXEMBOURG) S.A.

*Administrateur-Délégué*

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 9 juillet 2004, réf. LSO-AS02709. – Reçu 14 euros.

*Le Receveur (signé): D. Hartmann.*

(057035.2//23) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juillet 2004.

**MILLIPORE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Registered office: L-2180 Luxembourg, 4, rue Jean Monnet.  
R. C. Luxembourg B 67.982.

## STATUTS

In the year one thousand nine hundred and ninety-eight, on the thirty-first of December.

Before Maître Joseph Elvinger, notary public residing at Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, undersigned.

There appeared:

MILLIPORE INVESTMENT HOLDINGS LIMITED, having its registered seat at Suite 205-10, 103 Foulk Road, Wilmington, DE 19803, United States of America;

hereby represented by Mr Pascal Roumiguie, employee, residing at Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal.

The beforesaid proxy, being initialled *ne varietur* by the appearing person and the undersigned notary, shall remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

This appearing party has incorporated a «société à responsabilité limitée» (limited liability partnership), the article of which it has established as follows:

**Art. 1.** There is hereby formed a «société à responsabilité limitée» governed by the present articles of incorporation and by current Luxembourg laws, especially the laws of August 10th, 1915 on commercial companies, of September 18th, 1933 on «sociétés à responsabilité limitée», as amended, and more particularly the law of December 28th, 1992 about unipersonal companies.

At any moment, the partner may join with one or more joint partners and, in the same way, the following partners may adopt the appropriate measures to restore the unipersonal character of the Company.

**Art. 2.** The Company is incorporated under the name of MILLIPORE, S.à r.l.

**Art. 3.** The Company's purpose is to take participations, in any form whatsoever, in other Luxembourg or foreign enterprises; to acquire any securities and rights through participation, contribution, underwriting firm purchase or option, negotiation or in any other way and namely to acquire patents and licences, to manage and develop them; to grant to enterprises in which the Company has an interest, any assistance, loans, advances or guarantees, finally to perform any operation which is directly or indirectly related to its purpose, however without taking advantage of the Act of July 31, 1929, on Holding Companies.

The Company can perform all commercial, technical and financial operations, connected directly or indirectly in all areas as described above in order to facilitate the accomplishment.

**Art. 4.** The Company has its registered office in the City of Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg. The registered office may be transferred to any other place within the Grand Duchy of Luxembourg by a decision of the partners.

**Art. 5.** The Company is constituted for an unlimited period.

**Art. 6.** The Company's capital is set at USD 15,000.- (fifteen thousand US dollars) represented by 150 (one hundred and fifty) shares of USD 100.- (one hundred US dollars) each.

These shares have been subscribed and fully paid in by contribution in cash by MILLIPORE INVESTMENT HOLDINGS LIMITED, having its registered seat at Suite 205-10, 103 Foulk Road, Wilmington, DE 19803, USA.

**Art. 7.** The shares are freely transferable among the partners.

No transfer of shares to a non-partner may take place without the agreement of the other partners and without having been first offered to them.

Otherwise it is referred to the provisions of articles 189 and 190 of the co-ordinate law on trading companies.

The shares are indivisible with regard to the Company, which admit only one owner for each of them.

**Art. 8.** The life of the Company does not come to an end by death, suspension of civil rights, bankruptcy or insolvency of any partner.

**Art. 9.** The creditors, representatives, rightful owner or heirs of any partner are neither allowed, in circumstances, to require the sealing of the assets and documents of the Company, nor to interfere in any manner in the administration of the Company. They must for the exercise of their rights refer to financial statements and to the decisions of the meetings.

**Art. 10.** The Company is managed by one or more managers either partners or not, appointed by the partners with or without limitation of their period of office.

The powers and remuneration of any managers possibly appointed at a later date in addition to or in the place of the first managers will be determined in the act of nomination.

**Art. 11.** Any manager does not contract in his function any personal obligation concerning the commitments regularly taken by him in the name of the Company; as a mandatory he is only responsible for the execution of his mandate.

The managers may cast their votes on the points of the agenda by letter, cable, telex or telefax, confirmed by letter. Resolutions in writing approved and signed by all managers shall have the same effects as resolutions voted at the Manager's meetings.

Managers should be able to represent one or more other manager(s) at the Manager's meeting.

**Art. 12.** The sole partner exercises the powers devolved to the meeting of partners by the dispositions of Section XII of the law of August 10th, 1915 on sociétés à responsabilité limitée.

As a consequence thereof, all decisions which exceed the powers of the managers are taken by the sole partner. In case of more partners, the decisions which exceed the powers of the managers shall be taken by the meeting. Resolutions are validly adopted when taken by partners representing more than half of the capital.

However, decisions concerning a modification of the articles of incorporation must be taken by a majority vote of partners representing the three quarters of the capital. If this majority is not attained at a first meeting, the partners are convened by registered letters to a second meeting.

At this second meeting, decisions will be taken at the majority of voting partners whatever majority of capital be represented.

**Art. 13.** The Company's financial year begins on January 1st and closes on December 31st.

**Art. 14.** Each year, as of the 31st of December, the management will draw up the balance sheet which will contain a record of the properties of the Company and the profit and loss account, as also an appendix according to the prescriptions of the law in force.

**Art. 15.** Each partner may inspect at the head office the inventory, the balance sheet and the profit and loss account.

**Art. 16.** The credit balance of the profit and loss account, after deduction of the expenses, costs, amortizations, charges and provisions represents the net profit of the Company.

Every year five percent of the net profit will be transferred to the statutory reserve.

This deduction ceases to be compulsory when the statutory reserve amounts to one tenth of the issued capital but must be resumed till the reserve fund is entirely reconstituted if, at any time and for any reason whatever, it has been broken into.

The excess is distributed among the partners. However, the partners may decide, at the majority vote determined by the relevant laws, that the profit, after deduction of the reserve, be either carried forward or transferred to an extraordinary reserve.

**Art. 17.** In the event of a dissolution of the Company, the liquidation will be carried out by the managers or a partner upon agreement which are vested with the broadest powers for the realization of the assets and payment of debts.

When the liquidation of the Company is closed, the assets of the Company will be attributed to the partners proportionally to the shares they hold.

**Art. 18.** For all matters not provided for in the present articles of incorporation, the partners refer to the existing laws.

#### *Transitory measures*

Exceptionally the first financial year shall begin today and end on December 31, 1999.

#### *Payment - Contributions*

The appearing person declares and acknowledges that each subscribed share has been fully paid up in cash so that from now on the Company has at its free and entire disposal the contributions referred to above.

Proof thereof has been given to the undersigned notary who expressly acknowledges it.

#### *Estimate of costs*

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with its incorporation, have been estimated at about fifty thousand Luxembourg Francs.

#### *Extraordinary General Meeting*

Immediately after the incorporation of the Company, the above-named person, representing the entirety of the subscribed capital and exercising the powers of the meeting, passed the following resolutions:

1) Are appointed as managers for an undetermined duration:

- Mr C. William Zadel, employee, residing at 297 Commonwealth Avenue, Unit #3, Boston, MA 02115, United States of America.

- Mr Jeffrey Rudin, employee, residing at 20 Deerfield Road, Sherborn, MA 01770, United States of America.

- Mr Francis J. Lunger, employee, residing at 8 Basswood Lane, Andover, MA 01810, United States of America.

- MANACOR (LUXEMBOURG) S.A., 4, rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg.

Each manager shall have individually and on his single signature the full power to bind the Company for all acts within the bounds laid down by its purpose and by the law.

2) The Company shall have its registered office at L-2180 Luxembourg, 4, rue Jean Monnet.

The undersigned notary who understands and speaks English, hereby states that on request of the above appearing persons, the present incorporation deed is worded in English, followed by a French version; on request of the same persons and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

In faith of which We, the undersigned notary have set hand and seal in Luxembourg-City, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, said person signed with Us, the Notary, the present original deed.

#### **Traduction française du texte qui précède:**

L'an mil neuf cent quatre-vingt-dix-huit, le trente et un décembre.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

A comparu:

MILLIPORE INVESTMENT HOLDINGS LIMITED, ayant son siège social Suite 205-10, 103 Foulk Road, Wilmington, DE 19803, Etats-Unis d'Amérique;

ici représentée par Monsieur Pascal Roumiguie, employé privé, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée;

Ladite procuration, paraphée ne varietur par le mandataire comparaissant et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

Lequel fondateur comparant a déclaré avoir constitué une société à responsabilité limitée dont il a arrêté les statuts comme suit:

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est formé par les présentes une société à responsabilité limitée qui sera régie par les présents statuts et les lois luxembourgeoises actuellement en vigueur, notamment par celles du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et du 18 septembre 1933 sur les sociétés à responsabilité limitée, telles que modifiées, et plus particulièrement la loi du 28 décembre 1992 sur les sociétés unipersonnelles, ainsi que par les présents statuts.

A tout moment, l'associé peut s'adjoindre un ou plusieurs coassociés et, de même, les futurs associés peuvent prendre les mesures appropriées tendant à rétablir le caractère initial unipersonnel de la Société.

**Art. 2.** La Société prend la dénomination de MILLIPORE, S.à r.l.

**Art. 3.** La Société a pour objet la prise de participation sous quelque forme que ce soit, dans toutes entreprises commerciales, industrielles, financières ou autres, luxembourgeoises ou étrangères, l'acquisition de tous titres et droits par voie de participation, d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat, de négociation et de toute autre manière et notamment l'acquisition de brevets et licences, leur gestion et leur mise en valeur, l'octroi aux entreprises auxquelles elle s'intéresse, de tous concours, prêts, avances ou garanties, enfin toute activité et toutes opérations généralement quelconques se rattachant directement ou indirectement à son objet, sans vouloir bénéficier du régime fiscal particulier organisé par la loi du 31 juillet 1929 sur les sociétés de participations financières.

La Société peut réaliser toutes opérations commerciales, techniques ou financières en relation directe ou indirecte avec tous les secteurs prédécrits, de manière à en faciliter l'accomplissement.

**Art. 4.** Le siège social est établi à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Il pourra être transféré en tout autre lieu du Grand-Duché de Luxembourg par simple décision des associés.

**Art. 5.** La Société est constituée pour une durée indéterminée.

**Art. 6.** Le capital social est fixé à USD 15.000,- (quinze mille US dollars) divisé en 150 (cent cinquante) parts sociales de USD 100,- (cent US dollars) chacune.

Ces parts ont été intégralement libérées et souscrites par la société de droit anglais MILLIPORE INVESTMENT HOLDINGS LIMITED, ayant son siège social à Suite 205-10, 103 Foulk Road, Wilmington, DE 19803, USA.

**Art. 7.** Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

Aucune cession de parts sociales entre vifs à un tiers non-associé ne peut être effectuée qu'avec l'agrément des autres associés et après leur avoir été offerte en priorité.

Pour le reste il est référé aux dispositions des articles 189 et 190 de la loi coordonnée sur les sociétés commerciales.

Les parts sont indivisibles à l'égard de la Société, qui ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chacune d'elle.

**Art. 8.** Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture d'un des associés ne mettent pas fin à la Société.

**Art. 9.** Les créanciers, représentants, ayants-droit ou héritiers des associés ne pourront pour quelque motif que ce soit, requérir l'apposition de scellés sur les biens et documents de la Société, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration. Ils doivent pour l'exercice de leurs droits s'en rapporter aux inventaires sociaux et aux décisions des assemblées.

**Art. 10.** La Société est administrée par un ou plusieurs gérants associés ou non, choisis par les associés avec ou sans limitation de la durée de leur mandat.

Les pouvoirs et rémunérations des gérants éventuellement nommés postérieurement en sus ou en remplacement des premiers gérants seront déterminés dans l'acte de nomination.

**Art. 11.** Un gérant ne contracte en raison de ses fonctions, aucune obligation personnelle quant aux engagements régulièrement pris par lui au nom de la Société; simple mandataire, il n'est responsable que de l'exécution de son mandat.

Les gérants peuvent exprimer leurs votes sur les points figurant à l'ordre du jour par lettre, câble, télex ou téléfax, confirmé par lettre. Les résolutions par écrit, approuvées et signées par tous les gérants auront les mêmes effets que des résolutions votées aux réunions du conseil de gérance.

Les gérants pourront représenter un ou plusieurs autres gérants au conseil de gérance.

**Art. 12.** L'associé unique exerce les pouvoirs dévolus à l'assemblée générale des associés par les dispositions de la section XII de la loi du 10 août 1915 relatives aux sociétés à responsabilité limitée.

Il s'ensuit que toutes décisions qui excèdent les pouvoirs reconnus aux gérants sont prises par l'associé unique.

En cas de pluralité d'associés, les décisions qui excèdent les pouvoirs reconnus aux gérants sont prises en assemblée. Les résolutions ne sont valablement adoptées que pour autant qu'elles soient prises par les associés représentant plus de la moitié du capital social.

Toutefois, les décisions ayant pour objet une modification des statuts ne pourront être prises qu'à la majorité des associés représentant les trois quarts du capital social. Si ce quorum n'est pas atteint lors de la première assemblée, une seconde assemblée sera convoquée par lettres recommandées.

Lors de cette deuxième assemblée, les résolutions seront adoptées à la majorité des associés votant quelle que soit la portion du capital représenté.

**Art. 13.** L'exercice social commence le premier janvier et se termine le 31 décembre.

**Art. 14.** Chaque année avec effet au 31 décembre la gérance établit le bilan qui contiendra l'inventaire des avoirs de la Société et de toutes les dettes actives et passives, et le compte de profits et pertes ainsi qu'une annexe conforme aux dispositions de la loi en vigueur.

**Art. 15.** Tout associé peut prendre communication au siège social de la Société de l'inventaire, du bilan et du compte de profits et pertes.

**Art. 16.** L'excédent favorable du compte de profits et pertes, après déduction des frais, charges et amortissements et provisions, constitue le bénéfice net de la Société.

Chaque année, cinq pour cent du bénéfice net seront affectés à la réserve légale.

Ces prélèvements cesseront d'être obligatoires lorsque la réserve légale aura atteint un dixième du capital social, mais devront être repris jusqu'à entière reconstitution, si à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve se trouve entamé.

Le solde du bénéfice net est distribué entre les associés. Néanmoins, les associés peuvent, à la majorité prévue par la loi, décider qu'après déduction de la réserve légale, le bénéfice sera reporté à nouveau ou transféré à une réserve spéciale.

**Art. 17.** En cas de dissolution de la Société pour quelque raison que ce soit, la liquidation sera faite par les gérants ou un associé désigné et qui auront les pouvoirs les plus larges pour réaliser les actifs et régler le passif de la Société.

La liquidation terminée, les avoirs de la Société seront attribués aux associés en proportion des parts sociales qu'ils détiennent.

**Art. 18.** Pour tout ce qui n'est pas prévu par les présents statuts, les associés se réfèrent aux dispositions légales en vigueur.

#### *Disposition transitoire*

Exceptionnellement le premier exercice commencera le jour de la constitution pour finir le 31 décembre 1999.

#### *Libération - Apports*

Le comparant déclare et reconnaît que chacune des parts sociales souscrites a été intégralement libérée en espèces, de sorte que les apports susmentionnés sont dès à présent à l'entière et libre disposition de la Société.

Preuve en a été apportée au notaire instrumentant qui le constate expressément.

#### *Frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève à environ cinquante mille francs luxembourgeois.

#### *Assemblée générale extraordinaire*

Immédiatement après la constitution de la Société, le comparant précité, représentant la totalité du capital social, exerçant les pouvoirs de l'assemblée, a pris les résolutions suivantes:

1) sont nommés gérants pour une durée indéterminée:

- Monsieur C. William Zadel, employé privé, demeurant au 297 Commonwealth Avenue, Unit #3, Boston, MA 02115, Etats-Unis d'Amérique.

- Monsieur Jeffrey Rudin, employé privé, demeurant au 20 Deerfield Road, Sherborn, MA 01770, Etats-Unis d'Amérique.

- Monsieur Francis J. Lunger, employé privé, demeurant au 8 Basswood Lane, Andover, MA 01810, Etats-Unis d'Amérique.

- MANACOR (LUXEMBOURG) S.A., 4, rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg.

Chaque gérant aura individuellement et sous sa seule signature les pleins pouvoirs pour engager la Société pour tous actes, dans les limites fixées par son objet social ou la loi.

2) Le siège social de la Société est établi à L-2180 Luxembourg, 4, rue Jean Monnet.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais constate par le présent qu'à la requête des personnes comparantes les présents statuts sont rédigés en anglais suivis d'une version française, à la requête des mêmes personnes et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, il a signé avec nous notaire la présente minute.

Signé: P. Roumiguie, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 4 janvier 1999, vol. 113S, fol. 93, case 1. – Reçu 5.169 francs.

*Le Receveur (signé): J. Muller.*

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 janvier 1999.

J. Elvinger.

(03507/000/238) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 janvier 1999.

**PALAIS D'ASIE S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1931 Luxembourg, 47, avenue de la Liberté.  
R. C. Luxembourg B 61.762.

L'an deux mille quatre, le vingt-cinq mai.

Par-devant Maître Camille Mines, notaire de résidence à Capellen.

Ont comparu:

- 1.- Monsieur Chi-Kong Chang, administrateur de société, demeurant à Luxembourg, 47, avenue de la Liberté, agissant tant en son nom personnel qu'en sa qualité de mandataire de:
- 2.- Madame Liu Yu-Jen, retraitée, demeurant à B-6700 Arlon, 13, Grand-Place et
- 3.- Monsieur Chung-Che Chang, administrateur de société, demeurant à Bruxelles (B), rue Henri Maus, en vertu de deux procurations sous seing privé ci-annexées;
- 4.- Madame Yunn-Jye Nancy Chang, employée privée, demeurant à Luxembourg, 47, avenue de la Liberté.

Après avoir constaté au vu de l'acte de constitution et de cessions d'actions que le comparant sub. 1 possède ensemble avec ses mandants sub. 2 et 3 toutes les 100 actions de la société PALAIS D'ASIE S.A., ayant son siège à L-1931 Luxembourg, 47, avenue de la Liberté, inscrite au Registre de Commerce de Luxembourg sous le numéro B 61.762, constituée par acte du notaire Norbert Muller, alors de résidence à Esch-sur-Alzette, en date du 19 novembre 1997, publié au Mémorial C numéro 117 du 24 février 1998,

et après avoir renoncé à toute forme supplémentaire de convocation, le comparant sub. 1 s'est constitué en assemblée générale extraordinaire et a requis au nom de ses mandants le notaire d'acter comme suit les résolutions suivantes:

*Actionnariat*

L'assemblée prend acte des cessions d'actions suivantes:

- Monsieur Chi-Kong Chang cède et transporte à Madame Yunn-Jye Nancy Chang, ici présente et qui accepte, 40 actions de la société.
- Madame Liu Yu-Jen, représentée comme dit ci-avant, cède et transporte à Madame Yunn-Jye Nancy Chang, ici présente et qui accepte, ses 10 actions de la société.

Les comparants déclarent que le prix de ces cessions a été réglé avant les présentes, dès avant ce jour et hors la vue et la comptabilité du notaire instrumentaire.

En suite de ces cessions, les actions de la société sont souscrites comme suit:

- M. Chi-Kong Chang .....	20 actions
- M. Chung-Che Chang .....	30 actions
- Mme Yunn-Jye Nancy Chang .....	50 actions
Total: cent actions .....	100 actions

Puis, Monsieur Chi-Kong Chang et Madame Yunn-Jye Nancy Chang étant ici présents et Monsieur Chung-Che Chang étant dûment représenté, l'assemblée ainsi régulièrement constituée requiert le notaire d'acter ce qui suit:

*Démission de deux administrateurs*

L'assemblée prend acte de la démission de Madame Liu Yu-Jen, préqualifiée, et de Monsieur Chi-Kong Chang, également préqualifié, de leurs fonctions d'administrateurs de la société et leur accorde pleine et entière décharge de leur mandat.

*Nomination d'administrateurs*

Sont nommés aux postes d'administrateurs pour une durée de six ans:

- Madame Yunn-Jye Nancy Chang, employée privée, née le 30 août 1956 à Taipei (Taiwan), demeurant à L-1931 Luxembourg, 47, avenue de la Liberté.
- Monsieur Chung-Che Chang, administrateur de société, né le 14 mars 1973 à Taipei (Taiwan), demeurant à B-1000 Bruxelles, rue Henri Maus.

Le mandat d'administrateur de Monsieur Chung-Che Chang, préqualifié, est confirmé pour une durée de six ans.

Madame Yunn-Jye Nancy Chang, préqualifiée, est nommée administrateur-délégué de la société avec pouvoir d'engager la société sous sa seule signature en toute circonstance.

Dont acte, fait et passé à Capellen, en l'étude du notaire instrumentant, à la date mentionnée en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, connus du notaire par nom, prénom usuel, état et résidence, lesdits comparants ont signé ensemble avec Nous notaire la présente minute.

Signé: C.-K. Chang, Y.-J. N. Chang, C. Mines.

Enregistré à Capellen, le 28 mai 2004, vol. 429, fol. 61, case 2. – Reçu 12 euros.

*Le Receveur (signé): A. Santioni.*

Pour copie conforme, délivrée à la société sur demande pour servir aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Capellen, le 7 juillet 2004.

C. Mines.

(054915.3/225/59) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juillet 2004.

**AUTOGRILL EUROPE NORD-OUEST S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg, 1, place d'Armes.  
R. C. Luxembourg B 88.543.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 14 juillet 2004, réf. LSO-AS04208, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juillet 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 juillet 2004.

AUTOGRILL EUROPE NORD-OUEST S.A.

Société Anonyme

Signature

(056805.3/850/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juillet 2004.

**GENSAT INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1840 Luxembourg, 11B, boulevard Joseph II.  
R. C. Luxembourg B 66.693.

Le bilan clos au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 12 juillet 2004, réf. LSO-AS03257, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juillet 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 juillet 2004.

Signature.

(056335.3/850/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juillet 2004.

**GENSAT INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1840 Luxembourg, 11B, boulevard Joseph II.  
R. C. Luxembourg B 66.693.

*Extrait des principales résolutions adoptées lors de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires tenue de manière extraordinaire en date du 7 juillet 2004*

Les comptes annuels clos au 31 décembre 2003 et pour la période du 1<sup>er</sup> janvier 2003 au 31 décembre 2003 sont approuvés et les actionnaires décident que la perte dégagée au 31 décembre 2003 et pour la période du 1<sup>er</sup> janvier 2003 au 31 décembre 2003 est reportée sur les exercices sociaux ultérieurs.

Les actionnaires approuvent le rapport du commissaire aux comptes en relation avec les comptes annuels clos au 31 décembre 2003 et pour la période du 1<sup>er</sup> janvier 2003 au 31 décembre 2003.

Les actionnaires donnent décharge au commissaire aux comptes et aux administrateurs pour l'exercice de leur mandat en relation avec les comptes annuels clos au 31 décembre 2003 et pour la période du 1<sup>er</sup> janvier 2003 au 31 décembre 2003 et une décharge spéciale est accordée aux administrateurs pour ne pas avoir convoqué l'assemblée générale ordinaire conformément aux dispositions statutaires.

Les actionnaires décident de renouveler les mandats des administrateurs et du commissaire aux comptes. Ces mandats expireront à l'issue de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes 2004 et qui se tiendra en 2005.

Sont nommés aux fonctions d'administrateur:

- SATELCOM INVESTMENTS LIMITED
- CALISCO LUXEMBOURG S.A.
- Monsieur Joseph Farkas
- Monsieur Frédéric Putod
- Monsieur Carlo Rock
- Monsieur Rudolf B. Schillinger

Est nommé à la fonction de commissaire aux comptes:

Nom: DELOITTE S.A.

Adresse: 3, route d'Arlon, L-8009 Strassen, Luxembourg

En application de l'article 100 de la loi modifiée de 1915 sur les sociétés commerciales, les actionnaires décident de continuer les activités de la société et ce sur base des perspectives d'avenir et des événements post-clôture.

Pour publication

Pour extrait conforme et sincère

GENSAT INTERNATIONAL S.A.

P. Sganzerla

Expert-comptable

Enregistré à Luxembourg, le 12 juillet 2004, réf. LSO-AS03256. – Reçu 14 euros.

Le Releveur (signé): D. Hartmann.

(056337.3/850/38) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juillet 2004.

**ACMAR BENELUX S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg.  
R. C. Luxembourg B 88.202.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juillet 2004.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 12 juillet 2004.

J.-J. Wagner.

(056199.3/239/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juillet 2004.

**SCHENGEN-KOCH S.C.I., Société Civile Immobilière.**

Siège social: L-5544 Remich, 13, op der Kopp.

*Assemblée Générale Extraordinaire du 15 juin 2004*

L'an deux mille quatre, le quinze juin.

Suite au décès de Monsieur Jean Henri François Schengen le 9 février 2004 et de Madame Margot Lucie Schengen-Koch le 14 avril 2004, les héritiers des parts sociales et de ce fait seuls et uniques associés de la Société Civile Immobilière SCHENGEN-KOCH S.C.I.

1. Monsieur Jean-Pierre-Joseph Schengen, m/couvreur et m/charpentier, L-5540 Remich, et

2.- Monsieur Camille Schengen, m/charpentier, L-5651 Mondorf-les-Bains,

se sont réunis en assemblée générale extraordinaire et ont pris les résolutions suivantes:

Les comparants sub 1.- et 2.- inclus sont les seuls et uniques associés de la Société Civile Immobilière et conviennent de faire abstraction des règles formelles pour tenir une assemblée générale extraordinaire, telles que convocation et ordre du jour, les résolutions à prendre leur étant parfaitement connues.

*Constatation*

Il est constaté que suite au décès de Monsieur François Schengen et de Madame Margot Lucie Schengen-Koch, la répartition des parts sociales de la société se présente comme suit:

Monsieur Jean Pierre Joseph Schengen, cinquante parts sociales . . . . .	50
Monsieur Camille Schengen, cinquante parts sociales . . . . .	50
Total: cent parts sociales . . . . .	100

*Première résolution*

Les associés décident de transférer le siège social de L-5554 Remich, 44, rue St. Nicolas, à l'adresse suivante: L-5544 Remich, 13, op der Kopp.

*Deuxième résolution*

Suite au décès de Madame Margot Lucie Schengen-Koch est nommé en son remplacement comme gérant:

Monsieur Camille Schengen, m/charpentier, né le 22/02/1967 à Echternach, demeurant à L-5651 Mondorf, 8, rue de Lodève.

Remich, le 15 juin 2004.

Signé: J.-P.-J. Schengen, C. Schengen.

Enregistré à Luxembourg, le 24 juin 2004, réf. LSO-AR00347. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(056632.3/820/33) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juillet 2004.

**SCILLAS S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1363 Howald, coin rue du Couvent / rue Général Patton.  
R. C. Luxembourg B 72.785.

*Extrait des résolutions du Conseil d'Administration du 1<sup>er</sup> juillet 2004*

Le Conseil d'Administration décide le transfert du siège social à l'adresse suivante:

Résidence Couvent, coin rue du Couvent / rue Général Patton, L-1363 Howald.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Howald, le 2 juillet 2004.

G. Fonck

Administrateur-délégué

Enregistré à Luxembourg, le 7 juillet 2004, réf. LSO-AS02126. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(056304.3/000/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juillet 2004.

**BINSFELD DIFFERDANGE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.****Capital social: 50.000,- EUR.**

Siège social: L-4562 Differdange, Zone Industrielle Haneboesch.

R. C. Luxembourg B 101.563.

## STATUTS

L'an deux mille quatre, le huit juin.

Par-devant Maître Jacques Delvaux, notaire de résidence à Luxembourg-Ville.

Ont comparu:

1) Madame Marie-Thérèse Olinger, retraitée, née le 2 juin 1940 à Roanne (F), demeurant à L-3860 Schifflange, 15, rue de Noertzange, représentée aux fins des présentes par Monsieur Yves Binsfeld, ci-après qualifié en vertu d'une procuration datée du 8 juin 2004.

2) Monsieur Patrick Lahr, comptable, né le 30 octobre 1962 à Luxembourg, demeurant à L-8613 Pratz, 7, rue de Folchette.

Lesquels comparants ont requis le notaire instrumentaire d'arrêter ainsi qu'il suit les statuts d'une société à responsabilité limitée qu'ils déclarent constituer entre eux:

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est formé par les présentes une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois sous la dénomination de BINSFELD DIFFERDANGE, S.à r.l.

**Art. 2.** Le siège social est établi à Differdange. Il pourra être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par simple décision des associés à prendre conformément aux dispositions de l'article 9 (2) des statuts.

**Art. 3.** La société a pour objet l'exploitation d'un atelier de réparation mécanique et carrosserie pour des voitures automobiles, l'achat et la vente de voitures neuves et d'occasions, de lubrifiants, pneus et de tous autres articles de la branche automobile, location de voitures sans chauffeur, ainsi que le dépannage de véhicules automobiles. Elle pourra faire toutes les opérations mobilières et immobilières, financières et autres se rapportant directement ou indirectement à son objet. La société pourra prendre des participations dans des sociétés ayant un objet analogue.

**Art. 4.** La société est constituée pour une durée indéterminée.

**Art. 5.** Le capital social est fixé à 50.000,- euros (cinquante milles euros) représenté par 400 parts sociales de 125,- euros (cent vingt-cinq euros) chacune.

Les parts sociales ont été souscrites et libérées comme suit:

1) Madame Marie-Thérèse Olinger, prédi	200 parts
2) Monsieur Patrick Lahr, prédit	200 parts
Total:	400 parts

Les associés reconnaissent que le capital de 50.000,- (cinquante mille) euros a été intégralement libéré, de sorte que cette somme se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentaire.

**Art. 6.** Les cessions entre vifs des parts sociales ainsi que leur transmission pour cause de mort, sont subordonnées à l'agrément des associés représentant au moins les trois quarts (3/4) du capital social pour les cessions entre vifs et les trois quarts (3/4) des droits appartenant aux survivants pour leur transmission à cause de mort.

La cession entre vifs des parts sociales ainsi que leur transmission pour cause de mort à des associés est libre.

**Art. 7.** Les cessions de parts sont constatées par un acte authentique ou sous seing privé. Toutefois, elles ne sont opposables à la société et aux tiers qu'après avoir été signifiées à la société et acceptées par elle conformément aux dispositions de l'article 1690 du code civil.

**Art. 8.** La société est administrée et valablement engagée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, nommés et révocables à tous moments par l'assemblée générale qui en fixe les pouvoirs et rémunérations.

**Art. 9.** Chaque part sociale de capital donne droit à une voix.

Les décisions de l'assemblée générale ne sont valablement prises que pour autant qu'elles sont adoptées par des associés représentant plus de la moitié du capital social. Les délibérations qui portent modifications des statuts (autres que celles qui ont trait à l'augmentation de la part sociale d'un associé) ne sont valablement prises que par la majorité des associés représentant les trois quarts (3/4) du capital social.

**Art. 10.** L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année, à l'exception du premier exercice qui commence le jour de l'acte et termine le trente et un décembre deux mille quatre.

**Art. 11.** La société n'est pas dissoute par le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture d'un associé.

En cas de décès d'un associé, la société continuera avec les associés survivants, sous réserve des dispositions de l'article 6 des présents statuts.

Les héritiers, ayant-droit ou créanciers d'un associé ne peuvent, pour quelque motif que ce soit et sous aucun prétexte, requérir l'apposition des scellés sur les biens, papiers et valeurs de la société, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration. Ils doivent, pour l'exercice de leurs droits, s'en rapporter aux inventaires sociaux.

**Art. 12.** Pour tous les points non prévus aux présents statuts, les parties se réfèrent et se soumettent aux dispositions légales régissant la matière et notamment aux lois du 10 août 1915 et du 18 septembre 1933.

*Dispositions transitoires*

Le premier exercice commence le jour de la constitution et finira le 31 décembre 2004.

*Souscription - Libération*

Les 400 (quatre cents) parts représentatives du capital social ont été souscrites et libérées comme suit:

1) Monsieur Patrick Lahr, préqualifié, deux cents parts sociales . . . . .	200
2) Madame Marie-Thérèse Olinger, préqualifiée, deux cents parts sociales . . . . .	200
Total: quatre cents parts sociales . . . . .	400

Toutes les parts sociales ont été intégralement libérées par des versements en espèces, de sorte que la somme de cinquante mille euros se trouve dès maintenant à la libre disposition de la société.

*Estimation des frais*

Le montant des frais, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont assumés par elle à raison de sa constitution s'élève approximativement à la somme de EUR 1.524,-.

*Assemblée générale extraordinaire*

Ensuite les comparants, associés représentant l'intégralité du capital social, se sont réunis en assemblée générale extraordinaire, à laquelle ils se reconnaissent dûment convoqués, et ont pris les résolutions suivantes à l'unanimité des voix:

1. La société est gérée par un gérant.

Est nommé gérant technique de la société pour une durée indéterminée:

- Monsieur Yves Binsfeld, ingénieur technicien, né le 12 janvier 1964 à Esch-sur-Alzette, demeurant à L-3860 Schifflange, 19, rue de Noertzange ici présent et ce acceptant.

La société est valablement engagée par la seule signature du gérant technique.

2. La société a son siège à L-4562 Differdange, Zone Industrielle Haneboesch.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture et interprétation en langue française données aux comparants, tous connus du notaire instrumentant par noms, prénoms, états et demeures, ils ont signé avec Nous, notaire le présent acte ensemble avec le gérant Monsieur Yves Binsfeld.

Signé: Y. Binsfeld, P. Lahr, J. Delvaux.

Enregistré à Luxembourg, le 9 juin 2004, vol. 143S, fol. 88, case 6. – Reçu 500 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour copie conforme, délivrée, sur papier libre, à la demande de la société prénommée, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 juillet 2004.

J. Delvaux.

(054960.3/208/94) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juillet 2004.

**ENDHERMA S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.

R. C. Luxembourg B 52.761.

—

*Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Statutaire qui s'est tenue le 19 mars 2004 à 9.30 heures à Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve*

- L'Assemblée Générale Ordinaire décide à l'unanimité de renouveler le mandat des Administrateurs, COSAFIN S.A. et Messieurs Jean Quintus et Koen Lozie.

Leur mandat viendra à échéance à la prochaine assemblée générale approuvant les comptes au 31 décembre 2004.

- L'Assemblée Générale Ordinaire décide de ne pas pourvoir au renouvellement de Monsieur Noël Didier, Commissaire aux Comptes, et de nommer en remplacement:

HRT REVISION

23, Val Fleuri

L-1526 Luxembourg

Le mandat du Commissaire aux Comptes viendra à échéance à la prochaine assemblée générale approuvant les comptes au 31 décembre 2004.

Pour copie conforme

Signature / Signature

Administrateur / Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 12 juillet 2004, réf. LSO-AS03289. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(056291.3/1172/23) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juillet 2004.

**TD AKTIENGESELLSCHAFT, Aktiengesellschaft.**

Gesellschaftssitz: L-2212 Luxembourg, 4, place de Nancy.  
R. C. Luxembourg B 101.580.

—  
**STATUTEN**

Im Jahre zweitausendundvier, den siebten Juli.

Vor dem unterzeichneten Notar Blanche Moutrier, mit Amtswohnsitz in Esch an der Alzette.

Sind erschienen:

1) Die Aktiengesellschaft panamaischen Rechts XEN INVESTMENTS CORP S.A. mit Sitz in Panama, R. de Panama, Apartado 6-3508, El Dorado,

2) Die Aktiengesellschaft panamaischen Rechts WOODHENG mit Sitz in Panama, R. de Panama, Apartado 6-3508, El Dorado,

beide hier vertreten durch Herrn Ronald Weber, réviseur d'entreprises, wohnhaft in L-2212 Luxembourg, 6, place de Nancy,

auf Grund von zwei Vollmachten unter Privatschrift vom 7. Juli 2004.

Dieser Komparent, handelnd wie eingangs erwähnt, ersucht den unterzeichneten Notar die Satzung einer Aktiengesellschaft, die er hiermit gründet, wie folgt zu beurkunden.

**I. Name, Sitz, Zweck, Dauer**

**Art. 1.** Es wird hiermit eine Aktiengesellschaft gegründet unter der Bezeichnung TD AKTIENGESELLSCHAFT.

**Art. 2.** Der Sitz der Gesellschaft befindet sich in Luxemburg.

Durch einfachen Beschluss des Verwaltungsrates können Niederlassungen, Filialen und Tochtergesellschaften, Agenturen und Büros sowohl im Grossherzogtum Luxemburg als auch im Ausland errichtet werden.

Unbeschadet der Regeln des allgemeinen Rechtes betreffend die Kündigung von Verträgen, falls der Gesellschaftssitz auf Grund eines Vertrages mit Drittpersonen festgesetzt wurde, kann, durch einfachen Beschluss des Verwaltungsrates, der Sitz der Gesellschaft an jede andere Adresse innerhalb der Gemeinde Luxemburg verlegt werden. Der Gesellschaftssitz kann durch Beschluss der Generalversammlung an jeden beliebigen Ort im Grossherzogtum verlegt werden.

Sollte die normale Geschäftstätigkeit am Gesellschaftssitz oder der reibungslose Verkehr mit dem Sitz oder von diesem Sitz mit dem Ausland durch aussergewöhnliche Ereignisse politischer, wirtschaftlicher oder sozialer Art gefährdet werden, so kann der Gesellschaftssitz vorübergehend und bis zur völligen Wiederherstellung normaler Verhältnisse ins Ausland verlegt werden. Diese einstweilige Massnahme betrifft jedoch in keiner Weise die Nationalität der Gesellschaft, die unabhängig von der einstweiligen Verlegung des Gesellschaftssitzes, luxemburgisch bleibt.

Die Bekanntmachung an Dritte von einer derartigen Verlegung hat durch die Organe zu erfolgen, die mit der täglichen Geschäftsführung beauftragt sind.

**Art. 3.** Die Dauer der Gesellschaft ist unbegrenzt.

**Art. 4.** Gegenstand der Gesellschaft ist die Durchführung sämtlicher Geschäfte welche direkt oder indirekt mit dem Erwerb, der Verwaltung, der Kontrolle und der Verwertung von Beteiligungen an allen Unternehmen zusammenhängen.

Sie kann ihre Mittel verwenden für die Schaffung, Verwaltung, Verwertung und Liquidation eines Portfolios, das sich aus allen Arten von Wertpapieren und Patenten zusammensetzt, sowie zum Erwerb von Wertpapieren und Patenten durch Einlagen, Zeichnung, Festübernahme und Kaufoption oder auf jede andere Art und Weise. Die Gesellschaft kann diese Wertpapiere durch Verkauf, Übertragung, Austausch oder sonstwie realisieren, diese Wertpapiere und Patente auswerten, den Unternehmen, an denen sie beteiligt ist, jede Art von Unterstützung, Darlehen, Vorschüssen oder Garantien gewähren.

Sie kann alle kommerzielle, industrielle und finanzielle Geschäfte tätigen, welche ihr für die Ausführung des Gesellschaftszweckes nützlich erscheinen.

**II. Aktienkapital**

**Art. 5.** Das gezeichnete Aktienkapital beträgt zweihundertneunzigtausend Euro (290.000,- EUR) eingeteilt in zweihundertneunzig (290) Aktien mit einem Nominalwert von je tausend Euro (1.000,- EUR).

Die Aktien können nach Wahl der Aktionäre in Einzelaktien oder über eine Mehrzahl von Aktien ausgestellt werden.

Die Aktien lauten auf den Namen oder den Inhaber, nach Wahl der Aktionäre. Die Gesellschaft kann im Rahmen des Gesetzes und demäss den darin festgelegten Bedingungen eigene Aktien erwerben.

Das gezeichnete Aktienkapital der Gesellschaft kann im Rahmen der gesetzlichen Forderungen erhöht oder herabgesetzt werden.

**III. Verwaltungsrat**

**Art. 6.** Die Gesellschaft wird verwaltet durch einen Verwaltungsrat, bestehend aus mindestens drei Mitgliedern, die nicht Aktionäre der Gesellschaft sein müssen und die für eine Dauer von höchstens sechs Jahren von der Generalversammlung der Aktionäre, welche sie jederzeit abberufen kann genannt werden. Die Anzahl der Verwaltungsratsmitglieder, ihre Amtszeit und ihre Vergütungen werden von der Generalversammlung der Aktionäre bestimmt.

**Art. 7.** Der Verwaltungsrat wählt aus dem Kreis seiner Mitglieder einen Vorsitzenden. Der Verwaltungsrat wird durch den Vorsitzenden einberufen, sooft es im Interesse der Gesellschaft erforderlich ist. Der Verwaltungsrat muss auf Anfrage von zwei Verwaltungsratsmitgliedern zusammengerufen werden.

**Art. 8.** Der Verwaltungsrat besitzt alle möglichen Befugnisse, die Gesellschaft im weitesten Sinne zu leiten und alle Geschäfte vorzunehmen, die zur Erfüllung des Gesellschaftszwecks dienen.

Alle Befugnisse, welche nicht durch das Gesetz oder durch diese Satzung ausdrücklich der Generalversammlung vorbehalten sind, unterliegen der Kompetenz des Verwaltungsrates. Der Verwaltungsrat kann im Rahmen des Gesetzes Abschlagsdividenden auszahlen.

**Art. 9.** Durch die gemeinschaftliche Zeichnung zweier Verwaltungsratsmitglieder wird die Gesellschaft Dritten gegenüber rechtskräftig verpflichtet, es sei denn, besondere Beschlüsse bezüglich der Unterschriftenvollmacht im Fall von Ermächtigungen gemäss Artikel 10 dieser Satzung durch den Verwaltungsrat wurden getroffen.

**Art. 10.** Die laufende Geschäftsführung der Gesellschaft kann an ein oder mehrere Verwaltungsratsmitglieder übertragen werden, welche als geschäftsführende Verwalter bezeichnet werden. Die Übertragung der Geschäftsführung an ein Verwaltungsratsmitglied unterliegt der vorhergehenden Erlaubnis durch die Generalversammlung der Aktionäre.

Der Verwaltungsrat kann ebenfalls die Verwaltung aller Geschäftsangelegenheiten oder einer speziellen Zweigstelle an einen oder mehrere Verwalter übertragen, und besondere Befugnisse für bestimmte Geschäfte an einen oder mehrere Vertreter, aus oder ausserhalb dem Kreise seiner Mitglieder, Aktionäre oder nicht übertragen.

**Art. 11.** Alle gerichtlichen Streitfälle, welche die Gesellschaft entweder als Kläger oder als Beklagte treffen, werden im Namen der Gesellschaft vom Verwaltungsrat, vertreten durch seinen Vorsitzenden oder durch ein hierzu ernanntes Verwaltungsratsmitglied geführt.

#### IV. Überwachung

**Art. 12.** Die Gesellschaft unterliegt der Überwachung durch einen oder mehrere unabhängige Wirtschaftsprüfer, welche durch die Generalversammlung ernannt werden. Die Generalversammlung bestimmt ihre Anzahl, die Mandatsdauer, welche maximal sechs Jahre beträgt, sowie ihre Vergütungen.

#### V. Generalversammlung

**Art. 13.** Die jährliche Hauptversammlung findet statt am ersten Montag des Monats Juni im Sitz der Gesellschaft in Luxemburg um 10.00 Uhr, am in der Einberufung angegebenen Ort und zum ersten Mal im Jahre 2005.

Falls dieser Tag ein gesetzlicher Feiertag ist, findet die Hauptversammlung am ersten darauffolgenden Werktag statt.

#### VI. Geschäftsjahr, Gewinnzuteilung

**Art. 14.** Das Geschäftsjahr läuft jeweils vom 1. Januar bis zum 31. Dezember eines jeden Jahres; ausnahmsweise beginnt das erste Jahr am Tage der Gesellschaftsgründung und endet am 31. Dezember 2004.

**Art. 15.** Nach Abzug sämtlicher Auslagen der Gesellschaft und der Abschreibung stellt der Kreditsaldo den Reingewinn der Gesellschaft dar. Es werden fünf Prozent (5%) des Reingewinns vorweg dem gesetzlichen Reservefonds zugeführt. Diese Abführpflicht erlischt sobald der Reservefonds zehn Prozent (10%) des Gesellschaftskapitals ausmacht; sie muss jedoch jederzeit wieder aufgenommen werden, wenn der Reservefonds aus irgendeinem Grund angerührt wurde.

#### VII. Auflösung, Liquidation

**Art. 16.** Die Gesellschaft kann durch einen Beschluss der Generalversammlung der Aktionäre aufgelöst werden. In diesem Falle wird die Liquidation durchgeführt von einem oder mehreren Liquidatoren, natürliche oder juristische Personen, welche durch die Generalversammlung, die auf ihre Befugnisse und Vergütungen bestimmt, bestellt werden.

#### VIII. Schlussbestimmungen

**Art. 17.** Für sämtliche Punkte, welche durch diese Satzung nicht geregelt sind, gilt das Gesetz vom 10. August 1915 über die Handelsgesellschaften, sowie dessen Abänderungen.

#### *Zeichnung und Einzahlung der Aktien*

Nach erfolgter Festlegung der Satzung erklären die Kompartmenten, die zweihundertneunzig (290) Aktien wie folgt zu zeichnen:

1) XEN INVESTMENTS CORP S.A., vorgenannt, zweihundertneunundachtzig Anteile . . . . .	289
2) WOODHENG, vorgenannt, ein Anteil. . . . .	1
Total: zweihundertneunzig Anteile . . . . .	290

Sämtliche Aktien wurden voll und in bar eingezahlt, so dass die Summe von zweihundertneunzigtausend Euro (290.000,- EUR) der Gesellschaft ab sofort zur Verfügung steht, wie dies dem amtierenden Notar nachgewiesen wurde.

#### *Bescheinigung*

Der unterzeichnete Notar bescheinigt, dass die Bedingungen von Artikel 26 des Gesetzes vom 10. August 1915 über die Handelsgesellschaften erfüllt sind.

#### *Kosten*

Die Kosten, Gebühren und Auslagen, welche der Gesellschaft aus Anlass gegenwärtiger Gründung entstehen werden auf viertausend Euro abgeschätzt.

#### *Ausserordentliche Generalversammlung*

Sodann haben die Kompartmenten, welche das gesamte Aktienkapital vertreten, sich zu einer aussergewöhnlichen Generalversammlung der Aktionäre zu der sie sich als ordnungsgemäss einberufen erklären, zusammengefunden.

Nach Prüfung der Ordnungsmässigkeit der Zusammenkunft, haben sie einstimmig folgende Beschlüsse gefasst:

- 1) Die Anzahl der Verwaltungsratsmitglieder wird auf drei, die der Kommissare auf einen festgesetzt.

2) Zu Verwaltungsratsmitgliedern werden ernannt:

- a) Herr Romain Bontemps, expert comptable, wohnhaft in L-2212 Luxemburg, place de Nancy 6;
- b) Herr Carlo Reding, réviseur d'entreprises, wohnhaft in L-2212 Luxemburg, place de Nancy 6;
- c) Herr Marc Hilger, conseiller fiscal, wohnhaft in L-2212 Luxemburg, place de Nancy 6.

3) Zum Kommissar wird ernannt:

Die Aktiengesellschaft luxemburgischen Rechts PKF LUXEMBOURG S.A., mit Sitz in L-2212 Luxemburg, 6, place de Nancy,

eingetragen im Firmen- und Handelsregister Luxemburg unter der Sektion B Nummer 48.951.

4) Die Mandate der Verwaltungsratsmitglieder und des Kommissars enden sofort nach der jährlichen Hauptversammlung des Jahres 2010.

5) Der Sitz der Gesellschaft befindet sich in L-2212 Luxemburg, 4, place de Nancy.

Worüber Urkunde, geschehen und aufgenommen in Esch-sur-Alzette, Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung alles Vorstehenden an die Komparenten, dem amtierenden Notar nach Namen, gebräuchlichem Vornamen und Wohnort bekannt, haben dieselben gegenwärtige Urkunde mit dem Notar unterschrieben.

Gezeichnet: R. Weber, B. Moutrier.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 8 juillet 2004, vol. 898, fol. 87, case 6. – Reçu 2.900 euros.

Le Receveur (signé): M. Ries.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 9 juillet 2004.

B. Moutrier.

(055129.3/272/139) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juillet 2004.

### **SOCIETE LUXEMBOURGEOISE ETAM, Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg, 18, Grand-rue.

R. C. Luxembourg B 1.428.

#### EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration de la société anonyme SOCIETE LUXEMBOURGEOISE ETAM S.A. qui s'est tenue au siège social de la société le 15 octobre 2003 que:

1. Le conseil d'administration a décidé de supprimer tous les pouvoirs qui ont été confiés à Monsieur Axel Leleux, et ce avec effet immédiat.

2. Le conseil a décidé de nommer en qualité de fondé de pouvoirs, Monsieur Bruno Collache, 5 avenue Van Bever à 1180 Bruxelles.

Dans le cadre de son mandat, il est habilité à engager la société conjointement avec un fondé de pouvoirs ou un administrateur, dans le cadre des opérations suivantes:

- Signer toutes correspondances, pièces, actes et engagements commerciaux pour autant que ceux-ci n'engagent pas la société au-delà de 12 mois, les engagements financiers étant exclus;
- Acheter et vendre toutes marchandises, matières premières et biens meubles;
- Engager et licencier le personnel employé et ouvrier, fixer les appointements et salaires;
- Signer et résilier tous baux sous seing privé et tous baux authentiques;
- Représenter la société devant toutes les administrations publiques et privées et les divers services d'intérêt public;
- Faire toutes déclarations aux administrations fiscales et douanières;
- Représenter la société à l'égard des postes, des téléphones et télégraphes, douanes, chemins de fer, entreprises de transport et leur donner valable décharge;
- Signer les actes relatifs au Registre de Commerce et aux actes de sociétés;
- Représenter la société en justice;
- Ouvrir, gérer et clôturer tous comptes auprès de toute banque, ou auprès de la Poste;
- Effectuer sur ces comptes toutes opérations quelconques;
- Tirer, endosser, négocier, acquitter ou protester tous effets de commerce, traites ou lettres de change;
- Recevoir toutes sommes ou valeurs consignées ou dues à la société et en donner quittance;
- Utiliser sous quelque forme que ce soit les ouvertures de crédit consenties ou à consentir;
- Procéder, avec pouvoir de subdélégation, à toutes les formalités auprès du registre du commerce et des sociétés et de l'administration de la TVA, ainsi qu'à la signature des extraits à publier aux annexes du Mémorial administratif et à leur dépôt auprès de l'autorité compétente.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 14 juillet 2004, réf. LSO-AS04122. – Reçu 16 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(057063.2//40) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juillet 2004.

**MATIMMO HOLDINGS S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1750 Luxembourg, 66, avenue Victor Hugo.  
R. C. Luxembourg B 29.515.

*Conseil d'administration*

VICTORIA MANAGEMENT SERVICES SA, Administrateur, domicilié au 66, avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg

THIBAUT MANAGEMENT SERVICES SA, Administrateur, domicilié au 66, avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg

IB MANAGEMENT SERVICES SA, Administrateur, domicilié au 66, avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg

VICTORIA MANAGEMENT SERVICES SA, THIBAUT MANAGEMENT SERVICES SA, IB MANAGEMENT SERVICES SA (les Administrateurs) sont renommés pour une période se terminant lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire qui décidera de la liquidation de la Société.

*Commissaire aux comptes*

IB MANAGEMENT SERVICES S.A., domicilié au 66, avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg

IB MANAGEMENT SERVICES S.A. (le Commissaire aux comptes) est renommé pour une période se terminant lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire qui décidera de la liquidation de la Société.

*Comptes annuels*

L'Assemblée Générale Annuelle des Actionnaires, tenue au siège social de la Société, en date du 10 juin 2004, a décidé d'approuver les comptes annuels de la Société et de reporter les pertes des exercices se terminant le:

- 31 décembre 2001 et s'élevant à LUF 10.650,-
- 31 décembre 2002 et s'élevant à EUR 193.720,32
- 31 décembre 2003 et s'élevant à EUR 577,84

**Art. 100.** Sur base de l'article 100 de la loi sur les sociétés, l'Assemblée Générale Annuelle des Actionnaires a décidé d'accepter la mise en liquidation de la Société.

Pour mention aux fins de publication au Recueil Spécial des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 juin 2004.

Signatures.

Enregistré à Luxembourg, le 15 juin 2004, réf. LSO-AR04301. – Reçu 16 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(055191.3/850/31) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juillet 2004.

**T.D.I. (TYRES DISTRIBUTION INTERNATIONAL) S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-9227 Diekirch, 50, Esplanade.  
R. C. Diekirch B 97.893.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Diekirch, le 9 juillet 2004, réf. DSO-AS00057, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 14 juillet 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Diekirch, le 14 juillet 2004.

*Pour la société*

COFINOR S.A.

Signature

*Un mandataire*

(902484.3/000/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 14 juillet 2004.

**M.E.W., MESSAGERIE EXPRESS WEISWAMPACH S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-9991 Weiswampach, 120A, route de Stavelot.  
R. C. Luxembourg B 92.781.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Diekirch, le 13 juillet 2004, réf. DSO-AS00095, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 14 juillet 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Diekirch, le 14 juillet 2004.

*Pour la société*

COFINOR S.A.

Signature

*Un mandataire*

(902485.3/000/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 14 juillet 2004.

**FABRICOM GTI INDUSTRIE SUD, Société Anonyme,  
(anc. TUYAUTERIES DE L'EST S.A.).**  
R. C. Diekirch B 100.125.

*Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 5 septembre 2003*

Du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 5 septembre 2003, enregistré le 27 mai 2004 à Diekirch, référence DSO/AQ00284, il ressort ce qui suit:

L'assemblée générale extraordinaire prend à l'unanimité les résolutions suivantes:

I. Modification de la dénomination sociale en: FABRICOM GTI INDUSTRIE SUD.

II. Modification des articles 1<sup>er</sup> et 7bis des statuts pour les mettre en concordance avec la décision qui précède. En conséquence, l'article 1<sup>er</sup> des statuts prend la teneur suivante:

«La société est une société anonyme. Elle a pour dénomination FABRICOM GTI INDUSTRIE SUD.»

Est remplacé dans le troisième alinéa du premier paragraphe de l'article 7bis la dénomination «TUYAUTERIE DE L'EST» par «FABRICOM GTI INDUSTRIE SUD».

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Weiswampach, le 6 juillet 2004.

Pour FABRICOM GTI INDUSTRIE SUD S.A.

FIDUNORD, S.à r.l.

Signature

Enregistré à Diekirch, le 12 juillet 2004, réf. DSO-AS00075. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): Signature.

(902481.3/667/23) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 14 juillet 2004.

**DONG LONG S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-4024 Esch-sur-Alzette, 371, rue de Belval.

R. C. Luxembourg B 101.559.

STATUTS

L'an deux mille quatre, le vingt-cinq mai.

Par-devant Maître Camille Mines, notaire de résidence à Capellen.

Ont comparu:

1) Monsieur Chi-Kong Chang, administrateur de société, né à Taipei le 22 juin 1950, demeurant à L-1931 Luxembourg, 47, avenue de la Liberté, (matricule 1950 06 22 094), et

2) Madame Wei Wu, sans état, née à Gansu (Chine) le 17 octobre 1967, épouse de Monsieur Chi-Kong Chang, demeurant à L-1931 Luxembourg, 47, avenue de la Liberté;

3) Madame Ping Zhao, sans état, née le 26 février 1957 à Shanghai, épouse de Monsieur Xiangdong Liang, demeurant à B-6870 Saint-Hubert, rue du Mont, 13, agissant tant en son nom personnel qu'en sa qualité de mandataire de:

4) Monsieur Xiangdong Liang, administrateur de société, né à Shaanxi le 29 octobre 1963, demeurant à L-1931 Luxembourg, 47, avenue de la Liberté, (matricule 1963 10 29 577), en vertu d'une procuration sous seing privé ci-annexée.

Ces comparants ont requis le notaire instrumentant d'acter comme suit les statuts d'une société anonyme qu'ils constituent entre eux:

**Dénomination - Siège - Durée - Objet - Capital**

**Art. 1<sup>er</sup>.** Entre les personnes ci-avant désignées et toutes celles qui deviendront dans la suite propriétaires des actions ci-après créées, il est formé une société anonyme sous la dénomination de DONG LONG S.A.

**Art. 2.** Le siège social est établi à Esch-sur-Alzette.

Il pourra être transféré par simple décision du Conseil d'Administration à tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg.

Par simple décision du Conseil d'Administration, la société pourra établir des filiales, succursales, agences ou sièges administratifs aussi bien au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger, se sont produits ou seront imminents, le siège social pourra être transféré à l'étranger jusqu'à la cessation complète de ces circonstances anormales, sans que toutefois cette mesure ne puisse avoir d'effet sur la nationalité de la société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

Pareille déclaration de transfert du siège social sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'un des organes exécutifs de la société ayant qualité de l'engager pour les actes de gestion courante et journalière.

**Art. 3.** La société est constituée pour une durée illimitée.

**Art. 4.** La société a pour objet, tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger, l'acquisition et la gestion d'un patrimoine immobilier et mobilier, pour son propre compte ou pour le compte de tiers, ainsi que toutes opérations se rapportant directement ou indirectement à cette activité et de nature à favoriser le rapport des immeubles qu'elle pos-

sède comme l'entretien, le développement, l'embellissement et la location de ces biens, sans prendre la qualité d'agence immobilière.

La société pourra également se porter caution de la bonne fin d'engagements pris envers des tiers par des personnes physiques ou morales ayant la jouissance des biens dont elle est propriétaire.

En général, la société pourra faire toutes opérations ou transactions de nature à promouvoir et faciliter la réalisation ou l'extension de son objet social.

**Art. 5.** Le capital social est fixé à trente-deux mille euros (EUR 32.000,-) représenté par trois cent vingt actions (320) d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-) chacune.

Les actions ont été souscrites comme suit:

1) M. Chi-Kong Chang, préqualifié .....	150 actions
2) M. Xiangdong Liang, préqualifié .....	80 actions
3) Mme Ping Zhao, préqualifiée .....	80 actions
4) Mme Wei Wu, préqualifiée .....	10 actions
Total: .....	<u>320 actions</u>

Les actions de la société ont été intégralement libérées en espèces par les associés, de sorte que le montant de trente-deux mille euros (EUR 32.000,-) est dès à présent à la disposition de la société, ainsi qu'il a été prouvé au notaire instrumentaire qui le constate expressément.

Les actions seront nominatives ou au porteur au choix de l'actionnaire.

La société peut, dans la mesure et les conditions que la loi permet, racheter ses propres actions.

Toute action est indivisible, la société ne reconnaît, quant à l'exercice des droits accordés aux actionnaires, qu'un seul propriétaire pour chaque titre.

Si le même titre appartient à plusieurs personnes, la société peut suspendre l'exercice des droits y afférents jusqu'à ce qu'une seule d'entre elles soit désignée comme étant à son égard propriétaire du titre.

Les actions de la société sont cessibles. Cependant si un actionnaire désire céder tout ou partie de ses actions, il doit les offrir préférentiellement aux autres actionnaires, par lettre recommandée, proportionnellement à leur participation dans le capital de la société. La valeur des actions sera calculée conformément aux dispositions des alinéas 6 et 7 de l'article 139 de la loi sur les sociétés commerciales. En cas de désaccord sur le prix de cession, celui-ci sera fixé par un expert désigné par le ou les actionnaires qui entendent céder les actions et le ou les actionnaires qui entendent acquérir les actions. Au cas où les actionnaires ci-dessus désignés ne s'entendent pas pour nommer un expert, celui-ci sera désigné par le Président du Tribunal de commerce de Luxembourg.

Les actionnaires qui n'auront pas répondu dans un délai de trente (30) jours par lettre recommandée à l'offre décrite ci-dessus seront considérés comme ayant renoncé à leur droit de préférence.

**Art. 6.** L'assemblée générale annuelle des actionnaires se tiendra au siège social ou en tout autre endroit à préciser dans les convocations, le premier mardi du mois de juin de chaque année à 10.00 heures, et pour la première fois en 2005.

Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable qui suit.

**Art. 7.** Toute action donne droit à une voix. Tout actionnaire pourra prendre part aux assemblées des actionnaires en désignant par écrit, soit par original, soit par télécopie, par télégramme ou par télex une autre personne comme mandataire.

Les décisions de l'assemblée générale des actionnaires sont prises à la majorité simple des actionnaires présents ou représentés votants, sauf les majorités spéciales légalement requises.

**Art. 8.** Les assemblées des actionnaires seront convoquées par le conseil d'administration, à la suite d'un avis énonçant l'ordre du jour, et envoyé par lettre recommandée au moins huit jours avant l'assemblée à tout porteur d'actions nominatives à son adresse portée au registre des actionnaires. En présence d'actions au porteur les convocations sont faites par annonces insérées deux fois à huit jours d'intervalle au moins et huit jours avant l'assemblée, dans le Mémorial et dans un journal de Luxembourg.

Cependant, si tous les actionnaires sont présents ou représentés à une assemblée générale, et s'ils déclarent avoir été informés de l'ordre du jour de l'assemblée, celle-ci pourra être tenue sans avis de convocation ni publication préalable.

**Art. 9.** La Société sera administrée par un conseil d'administration composé de trois membres au moins, lesquels n'auront pas besoin d'être actionnaires de la Société.

Les administrateurs seront élus par les actionnaires lors de l'assemblée générale annuelle pour une période qui ne pourra excéder six années, et resteront en fonction jusqu'à ce que leurs successeurs aient été élus; toutefois, un administrateur peut être révoqué avec ou sans motif et/ou peut être remplacé à tout moment par décision des actionnaires.

Au cas où le poste d'un administrateur deviendrait vacant à la suite de décès, de démission, de révocation ou autrement, les administrateurs restants pourront élire à la majorité des voix un administrateur pour remplir provisoirement les fonctions attachées au poste devenu vacant, jusqu'à la prochaine assemblée des actionnaires.

**Art. 10.** Le conseil d'administration se réunira sur convocation du président ou de deux administrateurs, au lieu indiqué dans la convocation.

Le conseil d'administration, s'il y a lieu, nommera des fondés de pouvoir de la Société.

Tout administrateur pourra se faire représenter en désignant par écrit ou par câble, télégramme, télex ou télécopie un autre administrateur comme son mandataire.

Le conseil d'administration ne pourra délibérer et agir que si la majorité des administrateurs est présente ou représentée à la réunion du conseil d'administration. Les décisions sont prises à la majorité des voix des administrateurs présents ou représentés à cette réunion.

Nonobstant les dispositions qui précèdent, une décision du conseil d'administration peut également être prise par voie circulaire et résulter d'un seul ou de plusieurs documents contenant les résolutions et signé(s) par tous les membres du conseil d'administration sans exception. La date d'une telle décision sera la date de la première signature.

**Art. 11.** Les procès-verbaux des réunions du conseil d'administration seront signés par l'administrateur qui aura assumé la présidence.

Les copies ou extraits de procès-verbaux destinés à servir en justice ou ailleurs seront signés par le secrétaire (s'il y en a) ou par deux administrateurs.

**Art. 12.** Le conseil d'administration peut nommer un ou plusieurs administrateur(s)-délégué(s) qui aura (auront) pleins pouvoirs pour agir au nom de la Société pour tout ce qui concerne la gestion journalière et qui représentera (représenteront) la société en justice.

**Art. 13.** La Société sera engagée par la signature conjointe de deux administrateurs, dont l'une devra obligatoirement être celle de l'administrateur-délégué, ou par la seule signature de l'administrateur-délégué qui dispose par là d'un pouvoir de co-signature obligatoire.

**Art. 14.** Les opérations de la Société, comprenant notamment la tenue de sa comptabilité, les questions fiscales et l'établissement de toutes déclarations d'impôt ou autres déclarations prévues par la loi luxembourgeoise, seront surveillées par un commissaire. Le commissaire sera élu par l'assemblée générale annuelle des actionnaires pour une période prenant fin le jour de la prochaine assemblée générale des actionnaires et jusqu'à l'élection de son successeur. Le commissaire restera en fonction jusqu'à sa réélection ou l'élection de son successeur.

Le commissaire en fonction peut être révoqué à tout moment, avec ou sans motif, par l'assemblée des actionnaires.

**Art. 15.** L'exercice social commencera le premier janvier et se terminera le trente et un décembre de chaque année.

**Art. 16.** Il sera prélevé sur le bénéfice net annuel cinq pour cent (5%) qui seront affectés à la réserve prévue par la loi. Ce prélèvement cessera d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint dix pour cent (10%) du capital social tel qu'il est prévu à l'article cinq des statuts ou tel que celui-ci aura été augmenté ou réduit.

Le solde est à la disposition de l'assemblée générale des actionnaires.

Le conseil d'administration peut décider de payer des dividendes intérimaires selon les conditions et les restrictions prévues par la loi luxembourgeoise sur les sociétés commerciales.

**Art. 17.** En cas de dissolution de la Société, il sera procédé à la liquidation par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs (qui peuvent être des personnes physiques ou morales) et qui seront nommés par l'assemblée générale des actionnaires qui déterminera leurs pouvoirs et leur rémunération.

**Art. 18.** Les présents statuts pourront être modifiés en temps et lieu qu'il appartiendra par une assemblée générale extraordinaire des actionnaires soumise aux conditions de quorum et de majorité requises par l'article 67-1 de la loi du dix août mille neuf cent quinze sur les sociétés commerciales telle qu'elle a été modifiée.

**Art. 19.** Pour toutes matières qui ne sont pas régies par les présents statuts, les parties se réfèrent aux dispositions de la loi du dix août mille neuf cent quinze concernant les sociétés commerciales telle qu'elle a été modifiée.

#### *Dispositions transitoires*

Le premier exercice social commence aujourd'hui et finit le 31 décembre 2004.

#### *Déclaration*

Le notaire soussigné déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi du dix août mille neuf cent quinze sur les sociétés commerciales et en constate expressément l'accomplissement, et qu'en outre ces conditions sont conformes aux prescriptions de l'article 27 de cette même loi.

En outre, les comparants ont été informés que la société ne pourra passer des actes de commerce qu'après avoir obtenu les autorisations administratives y relatives.

Ils reconnaissent avoir reçu du notaire une note résumant les règles et conditions fondamentales relatives à l'octroi d'une autorisation d'établissement, note que le Ministère des Classes Moyennes a fait parvenir à la Chambre des Notaires en date du 16 mai 2001.

#### *Loi anti-blanchiment*

En application de la loi du 11 août 1998, les comparants déclarent être les bénéficiaires réels de cette opération et ils déclarent en plus que les fonds ne proviennent ni du trafic de stupéfiants, ni d'aucune des infractions visées à l'article 506-1 du code pénal luxembourgeois.

#### *Estimation des frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que se soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, sont approximativement estimés à la somme de mille cinq cents euros (EUR 1.500,-).

#### *Assemblée constitutive*

Et à l'instant les comparants préqualifiés, représentant l'intégralité du capital social, se sont constitués en assemblée générale extraordinaire à laquelle ils se reconnaissent dûment convoqués, ils ont pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

1. Le nombre des administrateurs est fixé à trois.

2. Le nombre des commissaires est fixé à un.

Sont appelés aux fonctions d'administrateurs pour une durée de six années:

a) Monsieur Chi-Kong Chang, administrateur de société, né à Taipei le 22 juin 1950, demeurant à L-1931 Luxembourg, 47, avenue de la Liberté, (matricule 1950 06 22 094), et

b) Monsieur Xiangdong Liang, administrateur de société, né à Shaanxi le 22 octobre 1963, demeurant à L-1931 Luxembourg, 47, avenue de la Liberté, (matricule 1963 10 29577),

c) Madame Ping Zhao, sans état, née le 26 février 1957 à Shanghai, demeurant à L-1931 Luxembourg, 47, avenue de la Liberté.

4. Est appelé aux fonctions de commissaire pour une durée de six ans:

Monsieur Jean-Louis Pierret, comptable, demeurant à B-6640 Vaux-sur-Sûre, 67, Bercheux.

5. Le siège social est fixé à L-4024 Esch-sur-Alzette, 371, rue de Belval, hall n° 5.

6. Messieurs Chi-Kong Chang et Xiangdong Liang, préqualifiés, sont nommés administrateurs-délégués de la société ayant chacun pouvoir d'engager la société sous sa signature individuelle en toute circonstance.

Les frais et honoraires en relation avec le présent acte sont à la charge de la société, les fondateurs en étant débiteurs solidaires.

Dont acte, fait et passé à Capellen, en l'étude du notaire instrumentant, à la date mentionnée en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, qui se sont fait connaître du notaire par leurs noms, prénoms usuels et résidences, lesdits comparants ont signé ensemble avec Nous notaire la présente minute, après s'être identifiés au moyen de leurs cartes d'identité.

Signé: C.-K. Chang, W. Wu, P. Zhao, C. Mines.

Enregistré à Capellen, le 28 mai 2004, vol. 429, fol. 61, case 4. – Reçu 320 euros.

Le Receveur (signé): A. Santioni.

Pour copie conforme, délivrée à la société sur demande pour servir à des fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Capellen, le 6 juillet 2004.

C. Mines.

(054828.3/225/189) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juillet 2004.

### **CITCO (LUXEMBOURG) S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2519 Luxembourg, 9, rue Schiller.

R. C. Luxembourg B 37.409.

#### *Extrait des Minutes de l'Assemblée Générale Extraordinaire des Actionnaires qui s'est tenue le 30 juin 2004*

A l'Assemblée Générale Extraordinaire des Actionnaires de la Société, il a été décidé comme suit:

1. D'accepter la démission de Monsieur Tim Van Dijk en tant qu'Administrateur, qu'Administrateur-Délégué et que Membre du Comité de Direction de la Société, avec effet au 30 juin 2004 et de lui accorder décharge pleine et entière pour toutes opérations effectuées lors de son mandat;

2. De nommer Monsieur Hans van de Sanden en tant qu'Administrateur et Administrateur-délégué de la Société, avec effet au 30 juin 2004.

En conséquence des présentes et des précédentes résolutions et assemblées:

- Le Conseil d'Administration est composé de:

Monsieur Hans van de Sanden

Monsieur John Beers

Monsieur Luc De Vet

- Les Administrateurs-Délégués sont:

Monsieur Hans van de Sanden

Monsieur John Beers

Monsieur Luc De Vet

- Les Directeurs Adjoints sont:

Monsieur Michel Van Krimpen

Madame Sandrine Martz

- Les fondés de Pouvoirs B sont:

Monsieur Tjebco De Jong

Mademoiselle Alexandra Fouracres

Luxembourg, le 30 juin 2004.

H. van de Sanden

Administrateur-Délégué

Enregistré à Luxembourg, le 5 juillet 2004, réf. LSO-AS01238. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(055809.3/710/34) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juillet 2004.

**SICRIS S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1258 Luxembourg, 6, rue Jean Pierre Brasseur.  
R. C. Luxembourg B 48.165.

*Extrait du Procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire tenue le 1<sup>er</sup> juillet 2004*

L'assemblée générale décide à l'unanimité de ratifier les résolutions suivantes:

1. L'assemblée générale accepte la démission de Monsieur Tom Donovan de son poste d'administrateur et d'administrateur-délégué et lui donne pleine et entière décharge pour l'exécution de son mandat.

L'assemblée générale accepte la démission de Monsieur David Keogh et de Madame Roisin Donovan de leur poste d'administrateur et leur donne décharge pleine et entière pour l'exécution de leurs mandats.

2. L'assemblée générale nomme Monsieur Pascal Hennuy demeurant professionnellement à L-1258 Luxembourg, 6, rue Jean Pierre Brasseur et Monsieur François Differdange demeurant professionnellement à L-1258 Luxembourg, 6, rue Jean Pierre Brasseur aux postes d'administrateurs. Les mandats ainsi attribués viendront à échéance lors de l'assemblée générale à tenir en l'année 2009.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 12 juillet 2004, réf. LSO-AS03204. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(055747.3/000/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juillet 2004.

**GEMABO, SOCIETE CIVILE IMMOBILIERE, Société Civile Immobilière.**

Siège social: L-1370 Luxembourg, 184, Val Sainte-Croix.

*Déclaration*

Suite à un acte notarié reçu par Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster en date du 8 février 1996 enregistré à Grevenmacher, le 7 mars 2002, Volume 517, folio 25, case 3, les époux Jules Marcel Jean Pierre Gengler et Andrée Marguerite Albertine Bernard ont fait donation réciproque entre vifs pour le cas de survie de l'un d'eux, en l'occurrence Madame Andrée Marguerite Albertine Bernard, de la quotité disponible la plus forte, tant en pleine propriété qu'en usufruit.

Monsieur Jules Marcel Jean Pierre Gengler, de son vivant commerçant, né à Esch-sur-Alzette le 6 mai 1949, ayant demeuré en dernier lieu à Luxembourg, 184, Val Ste Croix, est décédé dans la Ville de Luxembourg le 25 janvier 2002.

Sa succession est échue:

- pour un tiers en pleine propriété et deux tiers en usufruit à son épouse survivante Madame Andrée Marguerite Albertine Bernard, veuve de Monsieur Jules Marcel Jean Pierre Gengler, kinésithérapeute, née à Luxembourg le 22 mars 1949 demeurant à Luxembourg, 1, rue de la monnaie;

- pour un tiers en nue-propriété à son fils Monsieur Max Gengler, employé privé, né à Luxembourg, le 22 janvier 1975 demeurant à Luxembourg, 39, rue Charles Arendt;

- pour un tiers en nue-propriété à son fils Monsieur Bob Gengler, fonctionnaire d'Etat, né à Luxembourg le 12 mai 1976 demeurant à Luxembourg, 1, rue de la monnaie.

La répartition des parts d'intérêts indiquée à l'article 5, alinéa 2 des statuts de la société est modifiée comme suit:

	P.P.	US.	N.P.
1) Madame Andrée Marguerite Albertine Bernard, veuve de Monsieur Jules Marcel Jean Pierre Gengler, kinésithérapeute, née à Luxembourg le 22 mars 1949 demeurant à Luxembourg, 1, rue de la monnaie,			
- trois cent trente-trois virgule trente-trois parts d'intérêts en pleine propriété	333,33		
- cent soixante-six virgule soixante-sept parts d'intérêts en usufruit . . . . .		166,67	
2) Monsieur Max Gengler, employé privé, né à Luxembourg, le 22 janvier 1975 demeurant à Luxembourg, 39, rue Charles Arendt, quatre-vingt-trois virgule trois cent trente-cinq parts d'intérêts en nue-propriété . . . . .			83,335
3) Monsieur Bob Gengler, fonctionnaire d'Etat, né à Luxembourg le 12 mai 1976 demeurant à Luxembourg, 1, rue de la monnaie, quatre-vingt-trois virgule trois cent trente-cinq parts d'intérêts en nue-propriété . . . . .			83,335
Total: cinq cents parts d'intérêts . . . . .	333,33	166,67	166,67
	en pleine propriété	en usufruit	en nue-propriété

Par ailleurs suite à l'introduction de l'euro comme monnaie nationale, le capital social est désormais exprimé dans cette devise et l'article 5, alinéa 1<sup>er</sup> aura dorénavant la teneur suivante:

Le capital social est fixé à douze mille trois cent quatre-vingt-quatorze euros et soixante-huit cents (12.394,68 EUR), représenté par cinq cents (500) parts d'intérêts de vingt-quatre euros et soixante-dix-neuf cents (24,79 EUR) chacune.

Enfin, par décision de l'assemblée des sociétaires du 24 avril 2004, le défunt a été remplacé comme gérant par Madame Andrée Marguerite Albertine Gengler-Bernard, kinésithérapeute diplômée, demeurant à L-2150 Luxembourg, 1, rue de la Monnaie.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1<sup>er</sup> juillet 2004.

A. Schwachtgen.

Enregistré à Luxembourg, le 5 juillet 2004, réf. LSO-AS01383. – Reçu 18 euros.

*Le Receveur ff. (signé): Signature.*

(054905.3/230/48) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juillet 2004.

---

**GEMABO, SOCIETE CIVILE IMMOBILIERE, Société Civile Immobilière.**

Siège social: L-1370 Luxembourg, 184, Val Sainte-Croix.

R. C. Luxembourg B 44.229.

Statuts coordonnés suivant la déclaration du 1<sup>er</sup> juillet 2004, déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juillet 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

A. Schwachtgen.

(054906.3/230/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juillet 2004.

---

**ING (L) PORTFOLIO, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-1470 Luxembourg, 52, route d'Esch.

R. C. Luxembourg B 86.730.

*Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire qui s'est tenue le 13 avril 2004 à Luxembourg*

*Dividendes*

L'Assemblée décide de mettre en paiement à partir du 23 avril 2004, pour les actions de distribution un dividende d'un montant de:

	<i>Coupon n°</i>	<i>Montant</i>
ING (L) PORTFOLIO EUR BONDS.....	11	EUR 52,00

Le résultat à affecter aux actions de capitalisation est capitalisé. Aucun dividende n'est distribué pour ces actions.

*Conseil d'Administration*

Démission de Monsieur Eric Orlans et de Monsieur Elmar Baert en date du 31 juillet 2003.

Ratification de la cooptation de Monsieur Jean Sonnevile et de Monsieur Bruno Colmant en date du 31 juillet 2003.

Nomination de Monsieur Alexandre Deveen.

Reconduction du mandat des Administrateurs sortants Messieurs Eugène Muller, Odilon De Groote, Jean Sonnevile et Bruno Colmant.

*Réviseur*

Reconduction du mandat de la société ERNST & YOUNG, 7, parc d'activité Syrdall à L-5365 Munsbach.

Les mandats prendront fin à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire qui statuera sur les comptes de l'exercice arrêté au 31 décembre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 avril 2004.

Par délégation

ING LUXEMBOURG

Y. Lacroix / C. Langue

*Fondé de Pouvoir Principal / Sous-Directeur*

Enregistré à Luxembourg, le 6 mai 2004, réf. LSO-AQ00947. – Reçu 14 euros.

*Le Receveur (signé): D. Hartmann.*

(055761.3/000/31) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juillet 2004.

---

**RODLUC-MUSIC, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-9213 Diekirch.

R. C. Luxembourg B 93.423.

Les comptes annuels au 31 décembre 2003, enregistrés à Diekirch, le 12 juillet 2004, réf. DSO-AS00074, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 14 juillet 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Diekirch, le 14 juillet 2004.

Signature.

(902487.3/591/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 14 juillet 2004.

---

**SZENCO S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.  
R. C. Luxembourg B 49.900.

—  
*Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Statutaire qui s'est tenue le 12 février 2004 à 10.00 heures, 23, avenue de la Porte-Neuve à Luxembourg*

*Résolution*

Les mandats des Administrateurs et Commissaire aux Comptes viennent à échéance à la présente assemblée.

L'Assemblée Générale Statutaire décide à l'unanimité de renouveler le mandat de Monsieur Jean Quintus et Monsieur Koen Lozie en tant qu'Administrateur et de Monsieur Pierre Schill, Commissaire aux Comptes.

L'Assemblée Générale Statutaire ratifie à l'unanimité la nomination par le Conseil d'Administration du 15 octobre 2003 de COSAFIN S.A. au poste d'Administrateur en remplacement de Monsieur Eric Berg, démissionnaire.

Le mandat des Administrateurs et du Commissaire aux comptes viendra à échéance à l'Assemblée Générale Statutaire statuant sur les comptes annuels arrêtés au 30 novembre 2004.

Pour copie conforme

Signature / Signature

Administrateur / Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 12 juillet 2004, réf. LSO-AS03296. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(056295.3/1172/21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juillet 2004.

---

**123 LUXEMBOURG, Société Anonyme.**

Siège social: L-2721 Kirchberg, 2, rue Alphonse Weicker.  
R. C. Luxembourg B 55.215.

—  
EXTRAIT

Il résulte d'un procès-verbal de la réunion du conseil d'administration de la société anonyme 123 LUXEMBOURG S.A. qui s'est tenue au siège social de la société le 15 octobre 2003 que:

1. Le conseil d'administration a décidé de supprimer tous les pouvoirs qui ont été confiés à Monsieur Axel Leleux, et ce avec effet immédiat.

2. Le conseil a décidé de nommer en qualité de fondé de pouvoirs, Monsieur Bruno Collache, rue Van Bever, 5 avenue Van Bever à 1180 Bruxelles.

Dans le cadre de son mandat, il est habilité à engager la société conjointement avec un fondé de pouvoirs ou un administrateur, dans le cadre des opérations suivantes:

- Signer toutes correspondances, pièces, actes et engagements commerciaux pour autant que ceux-ci n'engagent pas la société au-delà de 12 mois, les engagements financiers étant exclus;
- Acheter et vendre toutes marchandises, matières premières et biens meubles;
- Engager et licencier le personnel employé et ouvrier, fixer les appointements et salaires;
- Signer et résilier tous baux sous seing privé et tous baux authentiques;
- Représenter la société devant toutes les administrations publiques et privées et les divers services d'intérêt public;
- Faire toutes déclarations aux administrations fiscales et douanières;
- Représenter la société à l'égard des postes, des téléphones et télégraphes, douanes, chemins de fer, entreprises de transport et leur donner valable décharge;
- Signer les actes relatifs au Registre de Commerce et aux actes de sociétés;
- Représenter la société en justice;
- Ouvrir, gérer et clôturer tous comptes auprès de toute banque, ou auprès de la Poste;
- Effectuer sur ces comptes toutes opérations quelconques;
- Tirer, endosser, négocier, acquitter ou protester tous effets de commerce, traites ou lettres de change;
- Recevoir toutes sommes ou valeurs consignées ou dues à la société et en donner quittance;
- Utiliser sous quelque forme que ce soit les ouvertures de crédit consenties ou à consentir;
- Procéder, avec pouvoir de subdélégation, à toutes les formalités auprès du registre du commerce et des sociétés et de l'administration de la TVA, ainsi qu'à la signature des extraits à publier aux annexes du Mémorial administratif et à leur dépôt auprès de l'autorité compétente.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 14 juillet 2004, réf. LSO-AS04112. – Reçu 16 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(057073.2//40) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juillet 2004.

---

**ETAM LINGERIE LUXEMBOURG, Société Anonyme.**

Siège social: L-4011 Esch-sur-Alzette, 17, rue de l'Alzette.

R. C. Luxembourg B 92.279.

## EXTRAIT

Il résulte du procès verbal de la délibération du conseil d'administration de la société anonyme ETAM LINGERIE LUXEMBOURG S.A. qui s'est tenue au siège social de la société le 15 octobre 2003 que:

1. Le conseil d'administration a décidé de supprimer tous les pouvoirs qui ont été confiés à Monsieur Axel Leleux, et ce avec effet immédiat.

2. Le conseil a décidé de nommer en qualité de fondé de pouvoirs, Monsieur Bruno Collache, rue Van Bever, 5 à 1180 Bruxelles.

Dans le cadre de son mandat, il est habilité à engager la société conjointement avec un fondé de pouvoirs ou un administrateur, dans le cadre des opérations suivantes:

- Signer toutes correspondances, pièces, actes et engagements commerciaux pour autant que ceux-ci n'engagent pas la société au-delà de 12 mois, les engagements financiers étant exclus;

- Acheter et vendre toutes marchandises, matières premières et biens meubles;

- Engager et licencier le personnel employé et ouvrier, fixer les appointements et salaires;

- Signer et résilier tous baux sous seing privé et tous baux authentiques;

- Représenter la société devant toutes les administrations publiques et privées et les divers services d'intérêt public;

- Faire toutes déclarations aux administrations fiscales et douanières;

- Représenter la société à l'égard des postes, des téléphones et télégraphes, douanes, chemins de fer, entreprises de transport et leur donner valable décharge;

- Signer les actes relatifs au Registre de Commerce et aux actes de sociétés;

- Représenter la société en justice;

- Ouvrir, gérer et clôturer tous comptes auprès de toute banque, ou auprès de la Poste;

- Effectuer sur ces comptes toutes opérations quelconques;

- Tirer, endosser, négocier, acquitter ou protester tous effets de commerce, traites ou lettres de change;

- Recevoir toutes sommes ou valeurs consignées ou dues à la société et en donner quittance;

- Utiliser sous quelque forme que ce soit les ouvertures de crédit consenties ou à consentir;

- Procéder, avec pouvoir de subdélégation, à toutes les formalités auprès du registre du commerce et des sociétés et de l'administration de la TVA, ainsi qu'à la signature des extraits à publier aux annexes du Mémorial administratif et à leur dépôt auprès de l'autorité compétente.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 14 juillet 2004, réf. LSO-AS04116. – Reçu 16 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(057076.2//40) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juillet 2004.

**NAUTICOM S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-1142 Luxembourg, 7, rue Pierre d'Aspelt.

R. C. Luxembourg B 41.265.

*Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Annuelle des Actionnaires de la société  
qui s'est tenue en date du 11 mars 2004 au siège social*

L'Assemblée décide de reconduire les mandats des administrateurs et du commissaire aux comptes pour une nouvelle période statutaire de six ans.

Les mandats des administrateurs et du commissaire aux comptes prendront fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle de l'an 2010.

Le Conseil d'Administration se compose de:

- Madame Véronique Wauthier, licenciée en droit, demeurant à Schweich.

- Monsieur Marcel Krier, employé privé, demeurant à Metzert (B).

- Monsieur Patrick Haller, employé privé, demeurant à Mondorf-les-Bains.

Le Commissaire aux Comptes est:

GRANT THORNTON REVISION ET CONSEILS S.A., établie à Luxembourg.

Pour extrait conforme

Signatures

Administrateurs

Enregistré à Luxembourg, le 13 juillet 2004, réf. LSO-AS03505. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(056447.3/806/23) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juillet 2004.

**IMMEMBOURG S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2730 Luxembourg, 67, rue Michel Welter.  
R. C. Luxembourg B 44.582.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 12 juillet 2004, réf. LSO-AS03060, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juillet 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(056255.3/1137/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juillet 2004.

---

**IMMEMBOURG S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2730 Luxembourg, 67, rue Michel Welter.  
R. C. Luxembourg B 44.582.

Le bilan au 29 juin 2004 (date de liquidation), enregistré à Luxembourg, le 12 juillet 2004, réf. LSO-AS03061, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juillet 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(056262.3/1137/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juillet 2004.

---

**INGENIERIE & DESIGN S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1150 Luxembourg, 241, route d'Arlon.  
R. C. Luxembourg B 46.342.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 7 juillet 2004, réf. LSO-AS02067, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juillet 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 juillet 2004.

FIDUCIAIRE BECKER + CAHEN & ASSOCIES

Signature

(056218.3/502/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juillet 2004.

---

**KITCHENS (LUXEMBOURG) S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.  
R. C. Luxembourg B 40.357.

*Assemblée Générale Annuelle*

Il résulte de l'Assemblée Générale Annuelle tenue au siège social en date du 8 juin 2004, du rapport et de la décision du Conseil d'Administration de la société KITCHENS (LUXEMBOURG) S.A., que les actionnaires et les administrateurs, à l'unanimité des voix, ont pris les décisions suivantes pour les comptes annuels du 31 décembre 2003.

1) Décharge accordée aux Administrateurs pour l'année 2003:

MANACOR (LUXEMBOURG) S.A.

Sau Mui Margaret Yu Chan

CATHAY PACIFIC CATERING SERVICES

Décharge accordée à l'Administrateur-Délégué pour l'année 2003:

MANACOR (LUXEMBOURG) S.A.

Décharge accordée au Commissaire aux Comptes pour l'année 2003:

COLLINGROVE NOMINEES LIMITED

2) Il a été décidé de continuer les activités de la société après la perte de plus de 100% du capital pour l'exercice se terminant au 31 décembre 2003.

3) La perte qui s'élève à EUR 46.793,42 est reportée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour KITCHENS (LUXEMBOURG) S.A.*

MANACOR (LUXEMBOURG) S.A.

Administrateur-Délégué

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 9 juillet 2004, réf. LSO-AS02705. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(057030.2//28) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juillet 2004.

---

**MURTEN FINANCIERE HOLDING S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2730 Luxembourg, 67, rue Michel Welter.

R. C. Luxembourg B 79.762.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 12 juillet 2004, réf. LSO-AS03048, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juillet 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(056228.3/1137/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juillet 2004.

---

**WALNUT, Société Anonyme Holding.**

Siège social: Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.

R. C. Luxembourg B 51.537.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 6 juillet 2004, réf. LSO-AS01610, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juillet 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 juillet 2004.

Signature.

(056242.3/534/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juillet 2004.

---

**WALNUT, Société Anonyme Holding.**

Siège social: Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.

R. C. Luxembourg B 51.537.

*Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire du 28 avril 2004*

Sont nommés administrateurs pour une durée de six ans, leurs mandats prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 2009:

- Monsieur John Seil, licencié en sciences économiques appliquées, demeurant professionnellement au 5, boulevard de la Foire, Luxembourg, Président;

- Monsieur Armand Haas, licencié en sciences commerciales et financières, demeurant professionnellement au 5, boulevard de la Foire, Luxembourg;

- Monsieur Luc Hansen, licencié en administration des affaires, demeurant professionnellement au 5, boulevard de la Foire, Luxembourg.

Est nommée commissaire aux comptes pour une durée de six ans, son mandat prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 2009:

- AUDIEX S.A., société anonyme, 57, avenue de la Faïencerie, L-1510 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 juin 2004.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 6 juillet 2004, réf. LSO-AS01614. – Reçu 14 euros.

*Le Receveur (signé): D. Hartmann.*

(056237.3/534/22) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juillet 2004.

---

**ADVITEK S.A., Société Anonyme,  
(anc. HUMAN CAPITAL NETWORK SOLUTIONS LUXEMBOURG S.A.).**

Siège social: L-1420 Luxembourg, 13, avenue Gaston Diderich.

R. C. Luxembourg B 37.708.

*Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire tenue à la date statutaire du 5 mai 2004*

3. L'Assemblée constate que l'intégralité du capital est absorbé par des pertes.

Après délibérations et votes, l'Assemblée décide de poursuivre l'activité de la société, ceci conformément à l'article 100 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

4. Par votes spéciaux, l'Assemblée Générale donne à l'unanimité des voix décharge pleine et entière aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes pour l'ensemble des mandats relatifs à la clôture des comptes arrêtés au 31 décembre 2002 et au 31 décembre 2003.

Pour extrait conforme

Signature

Administrateur-délégué

Enregistré à Luxembourg, le 14 juillet 2004, réf. LSO-AS03992. – Reçu 14 euros.

*Le Receveur (signé): D. Hartmann.*

(056721.2//19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juillet 2004.

---

**THELEME S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-4384 Ehlerange, Zare-Ouest.  
R. C. Luxembourg B 56.297.

—  
Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 25 juin 2004, réf. LSO-AR06770, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juillet 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature

*Le Directeur*

(056391.3/000/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juillet 2004.

---

**THELEME S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-4384 Ehlerange, Zare-Ouest.  
R. C. Luxembourg B 56.297.

—  
Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 25 juin 2004, réf. LSO-AR06771, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juillet 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature

*Le Directeur*

(056394.3/000/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juillet 2004.

---

**THELEME S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-4384 Ehlerange, Zare-Ouest.  
R. C. Luxembourg B 56.297.

—  
Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 25 juin 2004, réf. LSO-AR06773, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juillet 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature

*Le Directeur*

(056396.3/000/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juillet 2004.

---

**SNCT, S.à r.l., SOCIETE NATIONALE DE CONTROLE TECHNIQUE, Société à responsabilité limitée,  
(anc. STATION DE CONTROLE TECHNIQUE POUR VEHICULES AUTOMOTEURS).**

Siège social: Sandweiler.

R. C. Luxembourg B 6.795.

Constituée le 14 mars 1964 suivant acte reçu par M<sup>e</sup> Hyacinthe Glaesener, notaire alors de résidence à Luxembourg, publié au Mémorial C n° 37 du 14 mai 1964, modifiée par-devant M<sup>e</sup> Charles Michels, notaire de résidence à Luxembourg, agissant en remplacement dudit notaire Glaesener, en date du 14 juin 1965, acte publié au Mémorial C n° 87 du 6 août 1965, modifiée par le même notaire Glaesener en date du 7 août 1971, acte publié au Mémorial C n° 182 du 13 décembre 1971, modifiée par-devant M<sup>e</sup> Jean-Paul Hencks, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 14 juin 1985, acte publié au Mémorial C n° 239 du 20 août 1985, modifiée par-devant M<sup>e</sup> Gérard Lecuit, notaire alors de résidence à Mersch, en date du 25 juin 1990, acte publié au Mémorial C n° 19 du 22 janvier 1991, modifiée par-devant le même notaire Gérard Lecuit, en date du 26 juin 1991, acte publié au Mémorial C n° 465 du 18 décembre 1991, modifiée par-devant M<sup>e</sup> Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem, agissant en remplacement de M<sup>e</sup> Gérard Lecuit, notaire de résidence à Hesperange, en date du 3 janvier 1997, acte publié au Mémorial C n° 227 du 7 mai 1997, modifiée par acte sous seing privé en date du 22 juin 2001, avis afférent publié au Mémorial C n° 186 du 2 février 2002, modifiée par-devant M<sup>e</sup> Alex Weber, notaire de résidence à Bascharage, en date du 21 juin 2002, acte publié au Mémorial C n° 1321 du 12 septembre 2002.

—  
Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 9 juillet 2004, réf. LSO-AS03015, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juillet 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 juillet 2004.

*Pour SNCT, SOCIETE NATIONALE DE CONTROLE TECHNIQUE, S.à r.l.*

*INTERFIDUCIAIRE S.A.*

Signature

(056305.3/1261/27) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juillet 2004.

---

**EMCI LUX S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-3225 Bettembourg, Z.I. du Schéleck I.  
R. C. Luxembourg B 91.823.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 13 juillet 2004, réf. LSO-AS03639, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juillet 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 juillet 2004.

Signature.

(056775.3/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juillet 2004.

**EMCI LUX S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-3225 Bettembourg, Z.I. du Schéleck I.  
R. C. Luxembourg B 91.823.

*Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire du 16 juin 2004*

1. Les rapports du conseil d'administration et du commissaire aux comptes sont approuvés.
2. L'Assemblée approuve les bilan et compte de pertes et profits de l'exercice clos au 31 décembre 2003 faisant apparaître un bénéfice de EUR 2.784,-.
3. L'Assemblée décide d'affecter le bénéfice de l'exercice écoulé de la façon suivante:
 

- Réserve légale: .....	140 EUR
- Autres réserves: .....	2.644 EUR
4. L'Assemblée donne décharge aux administrateurs et au commissaire aux comptes pour l'exercice de son mandat au 31 décembre 2003.

Bettembourg, le 16 juin 2004.

Pour extrait conforme

Pour la société

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 13 juillet 2004, réf. LSO-AS03630. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(056774.2//22) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juillet 2004.

**SOCIETE FINANCIERE DE PLACEMENTS S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.  
R. C. Luxembourg B 1.279.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 12 juillet 2004, réf. LSO-AS03283, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juillet 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 juillet 2004.

Signatures.

(056283.3/1172/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juillet 2004.

**RINGER S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey.  
R. C. Luxembourg B 67.163.

*Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Statutaire du 9 avril 2003*

La cooptation de la société LOUV, S.à r.l., S.à r.l. de droit luxembourgeois, ayant son siège au 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg en tant qu'Administrateur en remplacement de la société FINIM LIMITED, démissionnaire, est ratifiée. Son mandat viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2004.

Fait à Luxembourg, le 9 avril 2003.

Certifié sincère et conforme

RINGER S.A.

Signature / Signature

Administrateur / Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 13 juillet 2004, réf. LSO-AS03424. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(057136.3/795/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juillet 2004.

**LEXSIS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-3225 Bettembourg, Zone Industrielle du Schéleck II.  
R. C. Luxembourg B 66.155.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 13 juillet 2004, réf. LSO-AS03641, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juillet 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 juillet 2004.

Signature.

(056783.3/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juillet 2004.

**LEXSIS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-3225 Bettembourg, Zone Industrielle du Schéleck II.  
R. C. Luxembourg B 66.155.

*Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire du 28 juin 2004*

1. Le rapport de gestion de la gérance est approuvé.
2. L'Assemblée approuve les bilan et compte de pertes et profits de l'exercice clos au 31 décembre 2003 faisant apparaître une perte de EUR 4.142,06.  
L'Assemblée décide de reporter à nouveau la perte de l'exercice écoulé.
3. L'Assemblée donne décharge à la gérance pour l'exercice de son mandat au 31 décembre 2003.
4. L'Assemblée décide de ne pas dissoudre la Société, conformément aux dispositions de l'article 100 de la loi modifiée sur les sociétés commerciales.

Bettembourg, le 28 juin 2004.

Pour extrait conforme

Pour la société

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 13 juillet 2004, réf. LSO-AS03642. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(056782.2//21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juillet 2004.

**CAPITAL GUIDANCE (LUXEMBOURG) S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.  
R. C. Luxembourg B 38.754.

*Assemblée Générale Annuelle*

Il résulte de l'Assemblée Générale Annuelle tenue au siège social en date du 15 juin 2004, du rapport et de la décision du Conseil d'Administration de la société CAPITAL GUIDANCE (LUXEMBOURG) S.A., que les actionnaires et administrateurs, à l'unanimité des voix, ont pris les décisions suivantes pour les comptes annuels de 2003.

- 1) Décharge accordée aux administrateurs pour l'année 2003:

MANACOR (LUXEMBOURG) S.A.

MUTUA (LUXEMBOURG) S.A.

M. Moufid Farra

Décharge accordée à l'administrateur-délégué pour l'année 2003:

MANACOR (LUXEMBOURG) S.A.

Décharge accordée au commissaire aux comptes pour l'année 2003:

PricewaterhouseCoopers

- 2) Il a été décidé de continuer les activités de la société après la perte de plus de 50% du capital pour l'exercice se terminant au 31 décembre 2003.

- 3) La perte de EUR 570,366 est reportée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour CAPITAL GUIDANCE (LUXEMBOURG) S.A.

MANACOR (LUXEMBOURG) S.A.

Administrateur-Délégué

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 9 juillet 2004, réf. LSO-AS02706. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(057031.2//28) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juillet 2004.

**TRACTLUX, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-3895 Foetz, 10, rue de l'Avenir.

R. C. Luxembourg B 68.575.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 13 juillet 2004, réf. LSO-AS03646, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juillet 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 juillet 2004.

Signature.

(056780.3/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juillet 2004.

---

**TRACTLUX, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-3895 Foetz, 10, rue de l'Avenir.

R. C. Luxembourg B 68.575.

*Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire du 29 juin 2004*

1. Le rapport de gestion de la gérance est approuvé.
2. L'Assemblée approuve les bilan et compte de pertes et profits de l'exercice clos au 31 décembre 2003 faisant apparaître un bénéfice de EUR 23.334,58.
3. L'Assemblée décide d'affecter le bénéfice de l'exercice écoulé de la façon suivante:
 

- Réserve légale: .....	639,62 EUR
- Autres réserves: .....	22.694,96 EUR
4. L'Assemblée donne décharge au gérant unique pour l'exercice de son mandat au 31 décembre 2003.

Luxembourg, le 29 juin 2004.

Pour extrait conforme

*Pour la société*

Signature

*Un mandataire*

Enregistré à Luxembourg, le 13 juillet 2004, réf. LSO-AS03644. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(056779.2//21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juillet 2004.

---

**MRG DIFFUSION, Société Anonyme.**

Siège social: L-2714 Luxembourg, 6-12, rue du Fort Wallis.

R. C. Luxembourg B 42.167.

Le bilan et l'annexe légale au 31 décembre 2003, enregistrés à Luxembourg, le 9 juillet 2004, réf. LSO-AS02851, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juillet 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 juillet 2004.

Signature.

(057121.3/664/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juillet 2004.

---

**MRG DIFFUSION, Société Anonyme.**

Siège social: L-2714 Luxembourg, 6-12, rue du Fort Wallis.

R. C. Luxembourg B 42.167.

*Extrait des résolutions de l'assemblée générale annuelle tenue le 2 juillet 2004 à 15.00 heures au siège social*

\*Après avoir pris connaissance du rapport du commissaire, ainsi que des bilans et comptes de profits et pertes au 31 décembre 2003, l'assemblée approuve à l'unanimité les comptes tels que présentés et décide de reporter le bénéfice de l'exercice de EUR 6.000,45 comme suit: réserve légale EUR 350,- et report à compte nouveau EUR 5.650,45.

Pour extrait sincère et conforme aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 juillet 2004.

MRG DIFFUSION S.A.

M. Delvallee

*Administrateur-délégué*

Enregistré à Luxembourg, le 9 juillet 2004, réf. LSO-AS02852. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(057122.2//17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juillet 2004.

---

**LET LUX S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1363 Howald, 21A, rue du Général Patton.  
R. C. Luxembourg B 93.526.

—  
Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 13 juillet 2004, réf. LSO-AS03636, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juillet 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 juillet 2004.

Signature.

(056776.3/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juillet 2004.

---

**LET LUX S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1363 Howald, 21A, rue du Général Patton.  
R. C. Luxembourg B 93.526.

—  
*Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire du 16 juin 2004*

1. Les rapports du conseil d'administration et du commissaire aux comptes sont approuvés.
2. L'Assemblée approuve les bilan et compte de pertes et profits de l'exercice clos au 31 décembre 2003 faisant apparaître une perte de EUR 32.768,-.
3. L'Assemblée décide de reporter la perte de l'exercice écoulé au prochain exercice.
4. L'Assemblée donne décharge aux administrateurs et au commissaire aux comptes pour l'exercice de leur mandat au 31 décembre 2003.
5. L'Assemblée constate la perte de plus de la moitié du capital social de la Société. Conformément aux dispositions de l'article 100 de la loi modifiée sur les sociétés commerciales, l'Assemblée décide à l'unanimité de ne pas dissoudre la Société.

Bettembourg, le 16 juin 2004.

Pour extrait conforme

Pour la société

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 13 juillet 2004, réf. LSO-AS03627. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(056777.2//23) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juillet 2004.

---

**TRANSPORTS 3A HOLDING, S.à r.l., Société à responsabilité limitée familiale.**

Siège social: L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.  
R. C. Luxembourg B 66.299.

—  
Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 12 juillet 2004, réf. LSO-AS03287, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juillet 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 juillet 2004.

FIDUPAR

Signatures

(056271.3/1172/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juillet 2004.

---

**MARINA INVEST S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.  
R. C. Luxembourg B 83.823.

—  
EXTRAIT

Il ressort de la résolution circulaire du conseil d'administration du 17 mai 2004 que:

Monsieur Beda Nauer, demeurant professionnellement Via Marconi 4, CH-6901 Lugano, Suisse, a été nommé comme nouvel administrateur en remplacement de Madame Lucia Malgara, administrateur démissionnaire. Le mandat de Monsieur Beda Nauer expirera lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2003.

Pour extrait conforme

Signature

(056246.3/534/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juillet 2004.

---

**SOCIETE CEAT D'INVESTISSEMENTS EN ASIE S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2546 Luxembourg, 5, rue C.M. Spoo.  
R. C. Luxembourg B 18.665.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 13 juillet 2004, réf. LSO-AS03710, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juillet 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour SOCIETE CEAT D'INVESTISSEMENTS EN ASIE S.A., Société Anonyme Holding*

SOFINEX S.A., Société Anonyme

Signature

(056965.3/850/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juillet 2004.

---

**SOCIETE CEAT D'INVESTISSEMENTS EN ASIE S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2546 Luxembourg, 5, rue C.M. Spoo.  
R. C. Luxembourg B 18.665.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, réf. LSO-AS03712, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juillet 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour SOCIETE CEAT D'INVESTISSEMENTS EN ASIE S.A., Société Anonyme Holding*

SOFINEX S.A., Société Anonyme

Signature

(056969.3/850/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juillet 2004.

---

**CIMPHALUX S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.  
R. C. Luxembourg B 30.776.

*Assemblée Générale Annuelle*

Il résulte de l'Assemblée Générale Annuelle tenue au siège social en date du 16 juin 2004, du rapport et de la décision du Conseil d'Administration de la société CIMPHALUX S.A., Société Anonyme Holding que les actionnaires et les administrateurs, à l'unanimité des voix, ont pris les décisions suivantes pour les comptes annuels du 31 décembre 2004.

1) Décharge accordée aux Administrateurs pour l'année 2003:

MANACOR (LUXEMBOURG) S.A.

MUTUA (LUXEMBOURG) S.A.

M. C. J. van Herpt

Décharge accordée à l'Administrateur-Délégué pour l'année 2003:

MANACOR (LUXEMBOURG) S.A.

Décharge accordée au Commissaire aux Comptes pour l'année 2003:

AUTONOME DE REVISION

2) Election des nouveaux Administrateurs pour une durée de 6 ans à compter de la présente Assemblée Générale Annuelle:

MANACOR (LUXEMBOURG) S.A.

MUTUA (LUXEMBOURG) S.A.

M. C. J. van Herpt

Le conseil d'Administration a élu MANACOR (LUXEMBOURG) S.A. en tant qu'Administrateur-Délégué de la société sur autorisation des actionnaires pour une durée de 6 ans.

Election de AUTONOME DE REVISION en tant que Commissaire aux Comptes pour une durée de 6 ans à compter de la présente Assemblée Générale Annuelle.

3) Le profit qui s'élève à EUR 130.103,52 est reporté.

4) Distribution d'un dividende de EUR 90.000,00.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour CIMPHALUX S.A., Société Anonyme Holding*

MANACOR (LUXEMBOURG) S.A.

Administrateur-Délégué

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 9 juillet 2004, réf. LSO-AS02699. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(057069.3/683/36) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juillet 2004.

---

**ANGLO OPERATIONS (INTERNATIONAL) LIMITED S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1255 Luxembourg, 48, rue Bragance.  
R. C. Luxembourg B 68.630.

Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 12 juillet 2004, réf. LSO-AS03239, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juillet 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 juillet 2004.

Signature.

(056956.3/850/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juillet 2004.

---

**ANGLO OPERATIONS (INTERNATIONAL) LIMITED S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1255 Luxembourg, 48, rue Bragance.  
R. C. Luxembourg B 68.630.

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 12 juillet 2004, réf. LSO-AS03231, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juillet 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 juillet 2004.

Signature.

(056959.3/850/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juillet 2004.

---

**DAY DREAM S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2730 Luxembourg, 67, rue Michel Welter.  
R. C. Luxembourg B 40.325.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 12 juillet 2004, réf. LSO-AS03044, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juillet 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(056219.3/1137/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juillet 2004.

---

**M.P.I., MARKETING ET PUBLICITE INTERNATIONALE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-5314 Contern, 35, route de Luxembourg.  
R. C. Luxembourg B 22.735.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 8 juillet 2004, réf. LSO-AS02539, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juillet 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 juillet 2004.

Signature.

(056331.3/534/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juillet 2004.

---

**IFIL INVESTISSEMENTS S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg, 22-24, boulevard Royal.  
R. C. Luxembourg B 47.964.

*Extrait des résolutions prises lors de la réunion du Conseil d'Administration du 18 mars 2004*

Le Conseil d'Administration accepte avec effet à la date de l'assemblée qui approuvera les comptes au 31 décembre 2003, soit le 5 mai 2004 prochain, la démission de Monsieur Voser de son mandat de Président du Conseil d'Administration et décide de nommer comme Président du Conseil d'Administration Monsieur Fabrizio Prete, déjà nommé Administrateur-Délégué.

Le Conseil d'Administration décide par ailleurs d'acter la démission de Monsieur Cyrille Voser de son mandat d'Administrateur et ce également avec effet à la date de l'assemblée qui approuvera les comptes au 31 décembre 2003, soit le 5 mai 2004 prochain.

Certifié sincère et conforme

IFIL INVESTISSEMENTS S.A.

Signature / Signature

Administrateur / Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 13 juillet 2004, réf. LSO-AS03429. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(057147.3/795/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juillet 2004.

---

**JONQUILLE HOLDING S.A., Société Anonyme.**  
Siège social: L-1940 Luxembourg, 282, route de Longwy.  
R. C. Luxembourg B 101.678.

—  
STATUTS

L'an deux mille quatre, le vingt et un juin.

Par-devant Maître Frank Baden, notaire de résidence à Luxembourg.

Ont comparu:

1) GESTADOR S.A., société anonyme, ayant son siège social à L-1940 Luxembourg, 282, route de Longwy, ici représentée par Madame Carole Cois, assistante juridique, demeurant à Hautcharage, en vertu d'une procuration sous seing privé, donnée à Luxembourg, le 17 juin 2004, laquelle restera annexée aux présentes.

2) FACETTE S.A., société anonyme, ayant son siège social à L-1940 Luxembourg, 282, route de Longwy, ici représentée par Madame Carole Cois, assistante juridique, demeurant à Hautcharage, en vertu d'une procuration sous seing privé, donnée à Luxembourg, le 17 juin 2004, laquelle restera annexée aux présentes.

Lesquelles comparantes ont arrêté ainsi qu'il suit les statuts d'une société anonyme qu'elles constituent entre elles:

**Dénomination - Siège - Durée - Objet - Capital**

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est formé une société anonyme holding sous la dénomination de JONQUILLE HOLDING S.A.

**Art. 2.** Le siège social est établi à Luxembourg.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger, sans que toutefois cette mesure puisse avoir d'effet sur la nationalité de la société laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

**Art. 3.** La durée de la société est illimitée.

**Art. 4.** La société a pour objet toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans d'autres sociétés luxembourgeoises ou étrangères, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations.

La société peut notamment acquérir par voie d'apport, de souscription, d'option, d'achat et de toute autre manière des valeurs mobilières de toutes espèces et les réaliser par voie de vente, cession, échange ou autrement.

La société peut également acquérir et mettre en valeur tous brevets et autres droits se rattachant à ces brevets ou pouvant les compléter.

La société peut emprunter et accorder aux sociétés dans lesquelles elle possède un intérêt direct et substantiel tous concours, prêts, avances ou garanties.

La société n'aura pas d'activité industrielle propre et ne tiendra aucun établissement commercial ouvert au public.

La société prendra toutes les mesures pour sauvegarder ses droits et fera toutes opérations généralement quelconques qui se rattachent à son objet ou qui le favorisent, en restant toutefois dans les limites de la loi du 31 juillet 1929 sur les sociétés holding.

**Art. 5.** Le capital social est fixé à trente et un mille euros (EUR 31.000,-) représenté par mille deux cent quarante (1.240) actions d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune.

Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire, à l'exception de celles pour lesquelles la loi prescrit la forme nominative.

Les actions de la société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

La société peut procéder au rachat de ses propres actions dans les conditions prévues par la loi.

*Capital autorisé*

Le capital social de la société pourra être porté de son montant actuel à cent mille euros (EUR 100.000,-) avec ou sans émission d'actions nouvelles jouissant des mêmes droits et obligations que les actions existantes.

Le Conseil d'Administration est autorisé et mandaté:

- à réaliser cette augmentation de capital, en une seule fois ou par tranches successives, par émission d'actions nouvelles à libérer par voie de versements en espèces, d'apports en nature, par transformation de créances ou encore, sur approbation de l'assemblée générale annuelle, par voie d'incorporation de bénéfices ou réserves au capital;

- à fixer le lieu et la date de l'émission ou des émissions successives, le prix d'émission, les conditions et modalités de souscription et de libération des actions nouvelles;

- à supprimer ou limiter le droit de souscription préférentiel des actionnaires quant à l'émission d'actions nouvelles à émettre dans le cadre du capital social autorisé.

Cette autorisation est valable pour une période de cinq ans à partir de la date de la publication du présent acte et peut être renouvelée par une assemblée générale des actionnaires quant à la partie du capital autorisé qui d'ici là n'aura pas été réalisée par le Conseil d'Administration.

A la suite de chaque augmentation de capital réalisée et dûment constatée dans les formes légales, le premier alinéa de cet article se trouvera modifié de manière à correspondre à l'augmentation intervenue; cette modification sera constatée dans la forme authentique par le Conseil d'Administration ou par toute personne qu'il aura mandatée à ces fins.

*Cession d'actions*

Les actions ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés qu'avec l'agrément des autres actionnaires représentant au moins la moitié du capital social.

A cet effet, l'actionnaire qui veut céder tout ou partie de ses actions doit en informer le conseil d'administration par lettre recommandée en indiquant le nombre et les numéros des actions dont la cession est demandée, les noms, prénoms, profession et domicile des cessionnaires proposés. Dans les quinze jours de la réception de cette lettre, le conseil d'administration transmet la demande aux autres actionnaires par lettre recommandée.

Les autres actionnaires doivent alors informer le conseil d'administration de leur agrément ou de leur refus par lettre recommandée dans le mois de la réception de la lettre les avisant de la demande de cession, faute de quoi ils sont censés avoir agréé la cession. Au cas où la demande de cession est refusée par les actionnaires dans les conditions qui précèdent, les actionnaires représentant au moins la moitié du capital social désigneront la personne de leur choix qui achètera les actions proposées à la valeur fixée par le commissaire.

A défaut par les actionnaires de ce faire dans le mois de la réception de la lettre du conseil d'administration, le conseil d'administration sera tenu de désigner endéans un mois une personne qui achètera les actions à la valeur prémentionnée. A défaut par le conseil d'administration de ce faire, l'actionnaire sera libre pendant trois mois de céder ses actions aux cessionnaires proposés.

Si un actionnaire se trouve en état de déconfiture, de surséance de paiement, de mise sous curatelle ou de faillite, il doit en informer le conseil d'administration et doit offrir ses actions aux autres actionnaires. Les autres actionnaires seront tenus de désigner dans un mois la personne de leur choix qui achètera les actions offertes à la valeur précitée.

En cas de décès d'un actionnaire, les héritiers sont tenus d'offrir les actions ayant appartenu à l'actionnaire décédé aux actionnaires suivant la procédure indiquée ci-avant pour la déconfiture.

Les droits de vote attachés aux actions ayant appartenu à l'associé décédé sont suspendus jusqu'au moment où ces actions deviennent la propriété de l'acquéreur désigné.

La société peut, dans la mesure et aux conditions prescrites par la loi, racheter ses propres actions.

**Administration - Surveillance**

**Art. 6.** La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non.

Les administrateurs sont nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans; ils sont rééligibles et toujours révocables.

En cas de vacance d'une place d'administrateur, les administrateurs restants ont le droit d'y pourvoir provisoirement; dans ce cas l'assemblée générale, lors de sa première réunion, procède à l'élection définitive.

**Art. 7.** Le Conseil d'Administration a le pouvoir d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social; tout ce qui n'est pas réservé à l'assemblée générale par la loi ou les présents statuts est de sa compétence.

**Art. 8.** Le Conseil d'Administration désigne parmi ses membres un président; en cas d'absence du président, la présidence de la réunion peut être conférée à un administrateur présent.

Le Conseil d'Administration ne peut délibérer valablement que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs, qui peut être donné par écrit, télégramme, télex ou télécopie, étant admis. En cas d'urgence, les administrateurs peuvent émettre leur vote par lettre, télégramme, télex ou télécopie.

Les décisions du Conseil d'Administration sont prises à la majorité des voix; en cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion est prépondérante.

Les décisions du Conseil d'Administration peuvent être prises par résolutions circulaires.

Une décision écrite signée par tous les administrateurs est régulière et valable comme si elle avait été adoptée à une réunion du Conseil d'Administration dûment convoquée et tenue. Une telle décision pourra être documentée par un seul écrit ou par plusieurs écrits ayant le même contenu.

**Art. 9.** Le Conseil peut déléguer tout ou partie de ses pouvoirs concernant la gestion journalière ainsi que la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants ou autres agents, actionnaires ou non.

La délégation à un membre du Conseil d'Administration est subordonnée à l'autorisation préalable de l'assemblée générale.

**Art. 10.** La société se trouve engagée soit par la signature collective de deux administrateurs, soit par la signature individuelle du délégué du conseil.

**Art. 11.** La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans, rééligibles et toujours révocables.

**Année sociale - Assemblée générale**

**Art. 12.** L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre.

**Art. 13.** Les convocations pour les assemblées générales sont faites conformément aux dispositions légales. Elles ne sont pas nécessaires lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés, et qu'ils déclarent avoir eu préalablement connaissance de l'ordre du jour.

Le Conseil d'Administration peut décider que pour pouvoir assister à l'assemblée générale, le propriétaire d'actions doit en effectuer le dépôt cinq jours francs avant la date fixée pour la réunion; tout actionnaire aura le droit de voter en personne ou par mandataire, actionnaire ou non.

Chaque action donne droit à une voix.

**Art. 14.** L'assemblée des actionnaires de la société régulièrement constituée représente tous les actionnaires de la société. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la société.

**Art. 15.** L'assemblée générale décide de l'affectation et de la distribution du bénéfice net.

Le Conseil d'Administration est autorisé à verser des acomptes sur dividendes en se conformant aux conditions prescrites par la loi.

**Art. 16.** L'assemblée générale annuelle se réunit le deuxième mercredi du mois de novembre à quatorze heures à Luxembourg au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les convocations.

Si ce jour est un jour férié, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

**Art. 17.** La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales ainsi que ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.

#### *Dispositions transitoires*

1) Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se termine le trente et un décembre deux mille quatre.

2) La première assemblée générale ordinaire annuelle se tiendra en deux mille cinq.

3) Le premier président du conseil d'administration et le premier administrateur-délégué peuvent être nommés par l'assemblée générale qui suit la constitution.

#### *Souscription et libération*

Les statuts de la société ayant ainsi été arrêtés, les comparants préqualifiés déclarent souscrire les actions comme suit:

1) GESTADOR S.A.: mille deux cent trente-neuf actions .....	1.239 actions
2) FACETTE S.A.: une action. ....	1 action
Total: mille deux cent quarante actions .....	1.240 actions

Toutes les actions ont été entièrement libérées par des versements en espèces, de sorte que la somme de trente et un mille euros (EUR 31.000,-) se trouve dès maintenant à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en est justifié au notaire soussigné.

#### *Déclaration*

Le notaire rédacteur de l'acte déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi sur les sociétés commerciales, et en constate expressément l'accomplissement.

#### *Estimation des frais*

Les parties comparantes évaluent le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à charge en raison de sa constitution, approximativement à la somme de EUR 2.000,-.

#### *Assemblée générale extraordinaire*

Et à l'instant les comparants, préqualifiés, représentant l'intégralité du capital social, se sont constitués en assemblée générale extraordinaire à laquelle ils se reconnaissent dûment convoqués, et après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, ils ont pris, à l'unanimité les résolutions suivantes:

1) Le nombre des administrateurs est fixé à quatre et celui des commissaires à un.

2) Sont appelés aux fonctions d'administrateur:

a) Monsieur Michel de Groote, licencié en sciences économiques appliquées, né à Kamina (Congo), le 7 juin 1954, L-8395 Septfontaines, 6, rue d'Arlon.

b) Monsieur Markus Neuenschwander, avocat, né à Bienne (Suisse), le 18 mai 1939, CH-8803 Rüschlikon, Alpenstrasse 8.

c) Monsieur Henri Grisius, licencié en sciences économiques appliquées, né à Diekirch, le 1<sup>er</sup> juin 1944, L-1716 Luxembourg, 30, rue Joseph Hansen.

d) Monsieur José Faber, licencié en sciences commerciales et financières, né à Luxembourg, le 14 juin 1934, L-8121 Bridel, 18, rue du Bois.

Monsieur Michel De Groote, prénommé, est nommé président du conseil d'administration.

3) Est appelée aux fonctions de commissaire:

La société ERNST & YOUNG, avec siège à L-5365 Munsbach, 7, parc d'activité Syrdall, inscrite au registre de commerce de Luxembourg sous le numéro B 32.665.

4) Les mandats des administrateurs et commissaire prendront fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle de l'an deux mille dix.

5) Le siège social est fixé à L-1940 Luxembourg, 282, route de Longwy.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, en l'étude du notaire soussigné, date qu'en tête.

Le notaire soussigné qui comprend et parle la langue française constate que sur demande des comparantes, le présent acte de société est rédigé en langue française, suivi d'une version anglaise; sur demande des mêmes comparantes, et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, ce dernier fera foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparantes, celles-ci ont signé avec le notaire le présent acte.

#### **Suit la traduction anglaise du texte qui précède:**

In the year two thousand and four, on the twenty-first of June.

Before Us, Maître Frank Baden, notary, residing in Luxembourg.

There appeared:

- 1) GESTADOR S.A. a société anonyme, having its registered office in L-1940 Luxembourg, 282, route de Longwy, here represented by Mrs Carole Cois, legal assistant, residing in Hautcharage, by virtue of a proxy given in Luxembourg, on 17 June, 2004, which will remain annexed to the present deed.
- 2) FACETTE S.A., a société anonyme, having its registered office in L-1940 Luxembourg, 282, route de Longwy, here represented by Ms Carole Cois, legal assistant, residing in Hautcharage, by virtue of a proxy given in Luxembourg, on 17 June, 2004, which will remain annexed to the present deed.

Such appearing parties have decided to form among themselves a company (société anonyme) in accordance with the following Articles of Incorporation:

#### **Denomination - Registered office - Duration - Object - Capital**

**Art. 1.** There is formed a limited holding company (société anonyme holding) under the name JONQUILLE HOLDING S.A.

**Art. 2.** The registered office is established in Luxembourg.

If extraordinary events of a political, economic, or social character, likely to impair normal activity at the registered office or easy communication between that office and foreign countries shall occur or shall be imminent, the registered office may be provisionally transferred abroad. Such temporary measure shall, however, have no effect on the nationality of the company which, notwithstanding such provisional transfer of the registered office, shall remain a Luxembourg company.

**Art. 3.** The company is established for an unlimited period.

**Art. 4.** The object of the corporation is the taking of participating interests, in whatsoever form in other, either Luxembourg or foreign companies, and the management, control and development of such participating interests.

The corporation may in particular acquire all types of transferable securities, either by way of contribution, subscription, option, purchase or otherwise, as well as realize them by sale, transfer, exchange or otherwise.

The corporation may also acquire and manage all patents and other rights deriving from these patents or complementary thereto.

The corporation may borrow and grant any assistance, loan, advance or guarantee to companies in which it has a direct and substantial interest.

The corporation shall not carry on any industrial activity nor maintain a commercial establishment open to the public.

In general, the corporation may take any measure and carry out any operation which it may deem useful to the accomplishment and development of its purposes, remaining always, however, within the limits established by the Law of July 31, 1929 concerning Holding Companies.

**Art. 5.** The corporate capital is fixed at thirty-one thousand euros (EUR 31,000.-) represented by one thousand two hundred and forty (1,240) shares with a par value of twenty-five euros (EUR 25.-) each.

The shares may be registered or bearer shares, at the option of the holder, except those shares for which the Law prescribes the registered form.

The company's shares may be created, at the owner's option, in certificates representing single shares or two or more shares.

The company may repurchase its own shares under the conditions provided by law.

#### *Authorised capital*

The corporate share capital may be increased from its present amount to one hundred thousand euros (EUR 100,000.-) with or without the issue of new shares having the same rights and obligations as the existing shares.

The board of directors is fully authorized and appointed:

- to render effective such increase of capital as a whole at once, by successive portions or by continuous issues of new shares, to be paid up in cash, by contribution in kind, by conversion of shareholders' claims, or following approval of the annual general meeting of shareholders, by incorporation of profits or reserves into capital;
- to determine the place and the date of the issue or of the successive issues, the terms and conditions of subscription and payment of the additional shares,
- to suppress or limit the preferential subscription right of the shareholders with respect to the above issue of supplementary shares against payment in cash or by contribution in kind.

Such authorization is valid for a period of five years starting from the date of publication of the present deed and may be renewed by a general meeting of shareholders with respect to the portion of the authorized capital which at that time shall not have been realised by the board of directors.

As a consequence of each increase of capital so rendered effective and duly documented in notarial form, the first paragraph of the present article will be amended such as to correspond to the increase so rendered effective; such modification will be documented in notarial form by the board of directors or by any persons appointed for such purposes.

#### *Transfer of shares*

Shares cannot be transferred inter vivos to persons other than existing shareholders, except with the consent of the other existing shareholders representing at least half of the share capital.

For that purpose, the shareholder who wants to transfer all or part of his shares must inform the board of directors by registered mail indicating the number and the reference of the shares which he would like to transfer, the name, the first name, the profession and the domicile of the proposed transferees. Within fifteen days from the receipt of this letter, the board of directors shall inform all the other shareholders by registered mail.

The other shareholders must inform the board of directors of their agreement or their refusal by registered mail within one month from the receipt of the letter informing them of the transfer request. Failure to reply is deemed acceptance of the transfer. When the proposed transfer is rejected by the shareholders in the aforesaid conditions, shareholders representing at least half of the existing share capital shall designate the person of their choice that will purchase the shares at a price which shall be determined by the auditor.

If the existing shareholders fail to nominate a buyer within one month from the receipt of the letter of the board of directors, the board of directors must nominate within a further month a person who will purchase the shares at the price indicated here above. In failure of the board of directors to name a buyer, the shareholder will be free during a period of three months to transfer his shares to the designated transferees.

Where any shareholder either becomes insolvent, defaults on his payment obligations, is incapacitated or becomes bankrupt, he shall inform the board of directors and shall offer his shares to the other shareholders. The existing shareholders shall nominate within one month a buyer of their choice who will purchase the offered shares at the said value.

When a shareholder passes away, his heirs must offer the shares of the deceased shareholder to the shareholders in accordance with the procedure laid down here above for insolvent shareholders.

Any voting rights of the shares of the deceased shareholder are suspended until a nominated purchaser has become owner of them.

The Company may repurchase its own shares under the condition set forth by law.

### **Administration - Supervision**

**Art. 6.** The company shall be managed by a board of directors composed of at least three members, who need not be shareholders.

The directors shall be appointed for a period not exceeding six years and they shall be reeligible; they may be removed at any time.

In the event of a vacancy on the board of directors, the remaining directors have the right to provisionally fill the vacancy, such decision to be ratified by the next general meeting.

**Art. 7.** The board of directors has full power to perform such acts as shall be necessary or useful to the company's object. All matters not expressly reserved to the general meeting by law or by the present Articles of Incorporation are within the competence of the board of directors.

**Art. 8.** The board of directors elects among its members a chairman; in the absence of the chairman, an other director may preside over the meeting.

The board can validly deliberate and act only if the majority of its members are present or represented, a proxy between directors, which may be given by letter, telegram, telex or telefax, being permitted. In case of emergency, directors may vote by letter, telegram, telex or telefax.

Resolutions shall require a majority vote. In case of a tie, the chairman has a casting vote.

Decisions of the board of directors can be taken by circular resolutions.

A written decision, signed by all the directors, is proper and valid as though it had been adopted at a meeting of the Board of Directors duly convened and held. Such a decision can be documented in a single document or in several counterparts having the same content.

**Art. 9.** The board of directors may delegate all or part of its powers concerning the day-to-day management and the representation of the company in connection therewith to one or more directors, managers or other officers; they need not be shareholders of the company.

Delegation to a member of the board of directors is subject to a previous authorization of the general meeting.

**Art. 10.** The company is committed either by the joint signatures of any two directors or by the individual signature of the delegate of the board.

**Art. 11.** The company shall be supervised by one or more auditors, who need not be shareholders; they shall be appointed for a period not exceeding six years and they shall be re-eligible; they may be removed at any time.

### **Fiscal year - General meeting**

**Art. 12.** The company's financial year shall begin on the first of January and shall end on the thirty-first of December.

**Art. 13.** Convening notices of all general meetings shall be made in compliance with the legal provisions. If all the shareholders are present or represented and if they declare that they have had knowledge of the agenda submitted to their consideration, the general meeting may take place without previous convening notices.

The board of directors may decide that the shareholders desiring to attend the general meeting must deposit their shares five clear days before the date fixed therefore. Every shareholder has the right to vote in person or by proxy, who need not be a shareholder.

Each share gives the right to one vote.

**Art. 14.** The general meeting of the company properly constituted represents the entire body of the shareholders. It has the most extensive powers to carry out or ratify such acts as may concern the company.

**Art. 15.** The general meeting shall determine the appropriation and distribution of net profits.

The board of directors is authorized to pay interim dividends in accordance with the provisions of the law.

**Art. 16.** The annual general meeting shall be held in Luxembourg at the registered office or such other place as indicated in the convening notices on the second Wednesday in November at 2.00 p.m.

If such day is a legal holiday, the annual general meeting shall be held on the next following business day.

**Art. 17.** The Law of August 10, 1915, on Commercial Companies, as amended, shall apply in so far as these Articles of Incorporation do not provide for the contrary.

*Transitory dispositions*

- 1) The first fiscal year will begin on the date of formation of the Company and will end on the thirty-first of December two thousand and four.
- 2) The first annual general meeting will be held in the year two thousand and five.
- 3) The chairman of the board of director and the first delegate of the board of director may be appointed by the general meeting following the incorporation.

*Subscription and payment*

The Articles of Incorporation having thus been established, the above-named parties have subscribed the shares as follows:

1) GESTADOR S.A.: one thousand two hundred and thirty-nine shares . . . . .	1,239 shares
2) FACETTE S.A.: one share . . . . .	1 share
Total: one thousand two hundred and forty shares . . . . .	1,240 shares

All these shares have been entirely paid up by payments in cash, so that the sum of thirty-one thousand euros (EUR 31,000.-) is forthwith at the free disposal of the company, as has been proved to the notary.

*Statement*

The notary drawing up the present deed declares that the conditions set forth in Article 26 of the Law on Commercial Companies have been fulfilled and expressly bears witness to their fulfilment.

*Estimate of costs*

The parties have estimated the costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the company or which shall be charged to it in connection with its incorporation, at about EUR 2,000.-

*Extraordinary general meeting*

Here and now, the above-named persons, representing the entire subscribed capital and considering themselves as duly convoked, have proceeded to hold an extraordinary general meeting and, having stated that it was regularly constituted, they have passed the following resolutions by unanimous vote:

- 1) The number of directors is set at four and that of the auditors at one.
- 2) The following are appointed directors:
  - a) Mr Michel de Groot, licencié en sciences économiques appliquées, born in Kamina (Congo), on June 7th, 1954, residing in L-8395 Septfontaines, 6, rue d'Arlon.
  - b) Mr Markus Neuenschwander, avocat, born in Bienne (Swiss), on May 18th, 1939, residing in CH-8803 Rüschtlikon, Alpenstrasse 8.
  - c) Mr Henri Grisius, licencié en sciences économiques appliquées, born in Diekirch, on the first of June 1944, residing in L-1716 Luxembourg, 30, rue Joseph Hansen.
  - d) Mr José Faber, licencié en sciences commerciales et financières, born in Luxembourg, on June 14th, 1934, residing in L-8121 Bridel, 18, rue du Bois.

Mr Michel De Groot, above-named, is appointed chairman of the board of directors.

- 3) Has been appointed auditor:

The company ERNST & YOUNG, with registered office in L-5365 Munsbach, 7, parc d'activité Syrdall, registered in the trade register of Luxembourg under the number B 32.665.

- 4) The mandates of the directors and the auditor shall expire immediately after the annual general meeting of two thousand ten.

- 5) The registered office is fixed at L-1940 Luxembourg, 282, route de Longwy.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, in the office of the undersigned notary, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who speaks and understands French states herewith that on request of the appearers, the present deed is worded in French followed by an English version; on request of the appearers and in case of divergencies between the French and the English text, the French text will prevail.

The document having been read to the persons appearing, the said persons appearing signed together with the notary the present deed.

Signé: C. Cois, F. Baden.

Enregistré à Luxembourg, le 22 juin 2004, vol. 144S, fol. 7, case 5. – Reçu 310 euros.

*Le Receveur (signé): J. Muller.*

Pour expédition conforme, délivrée à la société sur demande, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 juillet 2004.

F. Baden.

(056554.3/200/365) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juillet 2004.

**H.S.F.M. S.A., HORIZON SANTE FINANCE ET MANAGEMENT, Société Anonyme,  
(anc. HORIZON SPORT FINANCE & MANAGEMENT S.A.).**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 3, rue Guillaume Kroll.  
R. C. Luxembourg B 66.534.

L'an deux mille quatre, le sept juillet.

Par-devant Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem (Luxembourg).

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de HORIZON SPORT FINANCE & MANAGEMENT S.A. (la «Société»), une société anonyme établie et ayant son siège social au 3, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg, section B sous le numéro 66.534, constituée originellement sous la dénomination de HORIZON SPORT FINANCE S.A., suivant acte notarié du 28 septembre 1998, publié au Mémorial C numéro 900 du 12 décembre 1998.

Les statuts de la Société ont été modifiés pour la dernière fois, suivant acte du notaire soussigné, en date du 06 juillet 2001, publié au Mémorial C numéro 74 du 15 janvier 2002, acte contenant outre divers changements, la modification de la raison sociale en HORIZON SPORT FINANCE & MANAGEMENT S.A.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Monsieur Jean-Marie Bettinger, juriste, avec adresse professionnelle à Luxembourg.

Le Président désigne comme secrétaire Monsieur Alain Meunier, économiste, avec adresse professionnelle à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Pierre Angé, employée privée, avec adresse professionnelle à Luxembourg.

Les actionnaires présents à la présente assemblée ainsi que le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence, signée par les actionnaires présents, et à laquelle liste de présence, dressée par les membres du bureau, les membres de l'assemblée déclarent se référer.

Ladite liste de présence, après avoir été signée ne varietur par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte avec lequel elle sera enregistrée.

Le Président expose et l'assemblée constate:

A) Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

*Ordre du jour:*

1.- Modification de la dénomination sociale et modification subséquente de l'article 1<sup>er</sup> des statuts.

2.- Modification de l'objet social et modification subséquente de l'article 2 des statuts.

B) Que la présente assemblée réunissant l'intégralité du capital social, actuellement fixé à trente et un mille euros (31.000,- EUR) divisé en mille deux cent cinquante (1.250) actions, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les objets portés à l'ordre du jour.

C) Que l'intégralité du capital social étant représentée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

Ensuite l'assemblée aborde l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, prend à l'unanimité les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires décide de modifier la raison sociale de la Société de HORIZON SPORT FINANCE & MANAGEMENT S.A., en celle de HORIZON SANTE FINANCE ET MANAGEMENT S.A., en abrégé H.S.F.M. S.A. et de modifier concomitamment le premier alinéa de l'article premier (1<sup>er</sup>) des statuts pour lui donner désormais la teneur suivante:

«**Art. 1<sup>er</sup>. Premier alinéa.** Il est formé une société anonyme luxembourgeoise sous la dénomination HORIZON SANTE FINANCE ET MANAGEMENT S.A., en abrégé H.S.F.M. S.A.»

*Deuxième résolution*

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires décide de modifier l'objet social de la Société en supprimant intégralement le premier alinéa de l'article deux (2) des statuts de la Société, de sorte que cet article deux (2) se lise à l'avenir comme suit:

«**Art. 2.** La Société a pour objet l'acquisition par voies d'apport, de souscription, d'option, d'achat ou de toute autre manière des valeurs mobilières de toutes espèces, négociables ou non (y compris celles émises par tout gouvernement ou autre autorité internationale, nationale ou communale), et tous autres droits s'y rattachant, ainsi que l'exploitation de ces valeurs et droits par voie de vente, cession, échange ou autrement. Elle peut en outre procéder à l'acquisition et la mise en valeur de brevets et licences connexes.

La Société peut émettre des obligations par voie de souscription publique ou privée et emprunter de quelque façon que ce soit conformément à la Loi.

Toute activité exercée par la Société peut l'être directement ou indirectement à Luxembourg ou ailleurs par l'intermédiaire de son Siège Social ou des filiales établies à Luxembourg ou ailleurs.

La Société aura tous pouvoirs nécessaires à l'accomplissement ou au développement de son objet, dans le cadre de toutes activités permises à une Société de Participations financières.»

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont procès-verbal, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture et interprétation donnée par le notaire, les comparants prémentionnés ont signé avec le notaire instrumentant le présent procès-verbal.

Signé: J.-M. Bettinger, A. Meunier, P. Angé, J.-J. Wagner.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 9 juillet 2004, vol. 885, fol. 98, case 7. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): Ries.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 12 juillet 2004.

J.-J. Wagner.

(056594.3/239/71) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juillet 2004.

**H.S.F.M. S.A., HORIZON SANTE FINANCE ET MANAGEMENT, Société Anonyme,  
(anc. HORIZON SPORT FINANCE & MANAGEMENT S.A.).**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 3, rue Guillaume Kroll.

R. C. Luxembourg B 66.534.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juillet 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 12 juillet 2004.

J.-J. Wagner.

(056600.3/239/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juillet 2004.

**LUX DIAMOND TECHNOLOGIES S.A., Aktiengesellschaft.**

Gesellschaftssitz: L-6760 Grevenmacher, 28, rue de Muenschecker.

H. R. Luxemburg B 100.659.

*Protokoll der Ausserordentlichen Generalversammlung vom Donnerstag, dem 24. Juni 2004*

Tagungsort: Büro der ABAKUS SERVICE s.a., 50, rue Nicolas Martha, L-2133 Luxembourg.

Beginn: 14.30 Uhr

Vorsitzender: Herr Paul-Hubertus Nelke, Geschäftsführendes Verwaltungsratsmitglied

Protokollführer: Frau Pierrette Filet

Stimmzähler: Herr Dr. Franc Smidt

Der Vorsitzende trägt vor und die Versammlung stellt fest:

- dass 2 Aktionäre anwesend oder vertreten sind und somit 100% der Aktien vertreten sind;
- dass vorab von der Tagesordnung Kenntnis genommen wurde;
- dass die gegenwärtige Versammlung ordnungsgemäß konstituiert wurde und somit rechtmäßig über die Tagesordnung befinden kann.

*Tagesordnung:*

1. Änderung in der Zusammensetzung des Verwaltungsrates

Die Tagesordnung wurde wie folgt abgehandelt:

1. Der Vorsitzende begrüßt die Aktionäre und verlißt die Vorschläge des Verwaltungsrates

2. Nach Beratung der einzelnen Positionen fasst die Versammlung mit 100% der Stimmen die Beschlüsse:

2.1. Frau Pierrette Filet, Buchhalterin, scheidet mit sofortiger Wirkung aus dem Verwaltungsrat der Gesellschaft aus.

2.2. Die Gesellschaft PETROTRADE INVESTMENT AG scheidet mit sofortiger Wirkung aus dem Verwaltungsrat der Gesellschaft aus.

2.3. Herr Dr. Igor Los, Generaldirektor, wohnhaft in Moskauer Gebiet, Dserschinskij, Lesnajastr. 19-51, wird mit sofortiger Wirkung zum Administrateur-délégué des Verwaltungsrates der Gesellschaft berufen. Sein Mandat geht bis zur Generalversammlung, die im Jahre 2010 stattfinden wird. Er ist berechtigt, die Gesellschaft in allen Belangen der täglichen Geschäftsführung allein zu vertreten und ist allein zeichnungsberechtigt.

2.4. Herr Dr. Franc Smidt, Projektmanager, wohnhaft in 28, rue de Muenschecker, L-6760 Grevenmacher, wird mit sofortiger Wirkung zum Mitglied des Verwaltungsrates berufen. Sein Mandat geht bis zur Generalversammlung, die im Jahre 2010 stattfinden wird.

2.5. Herr Vladislav Reger, Ökonom, wohnhaft in Albert-Schweizer-Strasse 18, D-54329 Konz, wird mit sofortiger Wirkung zum Mitglied des Verwaltungsrates berufen. Sein Mandat geht bis zur Generalversammlung, die im Jahre 2010 stattfinden wird.

Da kein weiterer Tagesordnungspunkt ansteht, wurde die außerordentliche Generalversammlung um 15.00 Uhr beendet.

Luxembourg, den 24. Juni 2004.

Unterschrift / Unterschrift / Unterschrift

Vorsitzender / Protokollführer / Stimmzähler

Enregistré à Luxembourg, le 6 juillet 2004, réf. LSO-AS01632. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(056899.3/000/42) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juillet 2004.

**LE NEW PRIVILEGE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.**

Siège social: L-1427 Luxembourg, 8, rue Fort Dumoulin.

R. C. Luxembourg B 72.503.

*Procès-verbal de l'Assemblée générale Extraordinaire de la société à responsabilité limitée unipersonnelle**LE NEW PRIVILEGE, S.à r.l.*L'an deux mille quatre, le 1<sup>er</sup> juin, à quatorze heures trente.

A Luxembourg, s'est réunie l'Assemblée Générale Extraordinaire des associés de la société à responsabilité unipersonnelle LE NEW PRIVILEGE, S.à r.l., ayant son siège social au 8, rue Fort du Moulin, L-1427 Luxembourg, inscrite au registre de commerce de Luxembourg sous le numéro B 72.503.

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Manuel José Coelho. Monsieur le Président désigne comme secrétaire Monsieur José Pires Coelho.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Marques Pereira João Paulo

Les associés présents à l'assemblée et le nombre de parts possédées par chacun d'eux sont les suivantes:

Manuel José Coelho. . . . . 500 parts sociales

Monsieur le Président expose et l'assemblée constate:

A.- Que la présente assemblée réunissant l'intégralité du capital social est régulièrement constituée pour délibérer valablement, tel qu'elle est constituée, sur les objets portés à l'ordre du jour.

B.- Que l'intégralité du capital étant représenté, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les associés présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

Ensuite l'assemblée aborde l'ordre du jour et décide de prendre la résolution suivante:

*1<sup>ère</sup> résolution*

L'assemblée accepte à l'unanimité la démission de Monsieur José Pires Coelho, né le 9 janvier 1977 à Murça (Portugal), demeurant 30, rue Adolphe à L-1116 Luxembourg, de son poste de gérant technique de la société et, lui accorde le quitus. L'assemblée accepte également à l'unanimité la démission de Monsieur Manuel José Coelho, né le 14 avril 1952 à Murça (Portugal) demeurant à 139A, route de Luxembourg à L-7540 Rollingen (Mersch), de son poste de gérant administratif de la société et lui accorde le quitus.

*2<sup>ème</sup> résolution*

L'assemblée décide à l'unanimité de nommer à durée indéterminée, Monsieur Rogério Pinto Esteves, employé, à la fonction de gérant administratif et Monsieur David Almeida Tavares à la fonction de Gérant Technique. La société sera engagée par la signature conjointe des deux Gérants.

*3<sup>ème</sup> résolution*

L'assemblée déclare accepter à l'unanimité la cession des 500 parts intervenues entre Monsieur Manuel José Coelho et Monsieur Rogério Pinto Esteves, né le 7 mai 1975 à Ettelbruck (GDL) employé, demeurant 101, rue Cyprien Merjai L-2145 Beggen 245 parts sociales et Monsieur Mustapha Akdime, né le 7 octobre 1954 à Casablanca (Maroc), demeurant 62bis, Montalivet à F-33930 Vendays 255 parts sociales.

Suite à la résolution qui précède, le capital social de la société se compose comme suit:

- 245 parts sociales à Monsieur Rogério Pinto Esteves

- 255 parts sociales à Monsieur Mustapha Akdime

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à quatorze heures quarante-cinq.

Luxembourg, le 1<sup>er</sup> juin 2004.

Signatures.

Enregistré à Luxembourg, le 9 juillet 2004, réf. LSO-AS02932. – Reçu 166 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(055502.3/000/46) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juillet 2004.

**S.L.F. SCHUMANN-LAVEDRINE FINANCE S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 43, boulevard du Prince Henri.

R. C. Luxembourg B 59.398.

Les comptes annuels au 31 décembre 2003, enregistrés à Luxembourg, le 9 juillet 2004, réf. LSO-AS02831, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juillet 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 juillet 2004.

Pour S.L.F. SCHUMANN-LAVEDRINE FINANCE S.A.

FIDUCIAIRE CENTRALE DU LUXEMBOURG S.A.

Signature

(056404.3/503/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juillet 2004.

**F.A.P.S. EUROPE S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1258 Luxembourg, 6, rue Jean Pierre Brasseur.  
R. C. Luxembourg B 97.540.

*Conseil d'Administration du 25 mars 2004*

L'an deux mille quatre (2004), le 25 mars, à 14.00 heures, s'est réuni le Conseil d'Administration de la société anonyme F.A.P.S. EUROPE à son siège social à Luxembourg.

La séance s'est ouverte sous la présidence de Monsieur Tonny Gorus, indépendant, demeurant à B-3971 Léopoldsborg-Heppen (Belgique), 81, Dennenstraat

Membres présents:

1. Monsieur Tonny Gorus, indépendant, demeurant à B-3971 Léopoldsborg-Heppen (Belgique), 81, Dennenstraat
2. Monsieur Dimitri De Jaeger, indépendant, demeurant à B-1730 Asse (Belgique), 1, Waarbeek
3. Monsieur Pascal De Jaeger, indépendant, demeurant à B-9180 Zaffelaere (Belgique), 14, Dijkgracht
4. Monsieur Christiaan Hollander, indépendant, demeurant à B-1325 Corroy le Grande, 3, chemin de l'Adime

Les membres du Conseil d'Administration présents constatent avoir été régulièrement réunis; le Conseil d'Administration étant valablement constitué afin de délibérer et décider ce qui suit:

Monsieur le Président du Conseil d'Administration constate:

- que le Conseil d'Administration a pour ordre du jour:

\* le changement du siège social

Ensuite, le Conseil d'Administration aborde l'ordre du jour et après en avoir délibéré, il a pris à l'unanimité les décisions suivantes:

*Première résolution*

- Les membres du Conseil d'Administration décident à l'unanimité de transférer le siège social de la société à l'adresse suivante: 6, rue Jean Pierre Brasseur à L-1258 Luxembourg.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 14.30 heures.

Luxembourg, le 25 mars 2004.

Signature / Signature / Signature

Administrateur / Administrateur / Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 25 juin 2004, réf. LSO-AR06739. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(056563.3/000/32) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juillet 2004.

**BARTRENG-PLAGE, A.s.b.l., Association sans but lucratif.**

Siège social: L-8092 Bertrange, 6, rue Schauwenburg.  
R. C. Luxembourg F 594.

## STATUTS

Entre les soussignés:

1. Le président, représenté par Frank Nimax, 6, rue Schauwenburg L-8092 Bertrange.
2. Le vice-président, représenté par Roland Quetsch, 77, rue de Leudelange L-8079 Bertrange.
3. La secrétaire, représenté par Danièle Schumacher, 12, rue Rezefelder, L-5876 Hespérange.
4. Le trésorier, représenté par Thierry Ries, 5, am Brouch, L-8062 Bertrange.
5. Le membre suppléant, représenté par Jérôme Remy, 22, rue de Mamer, L-8081 Bertrange.

**I. Dénomination, Objet, Siège, Durée**

**Art. 1<sup>er</sup>.** L'association porte la dénomination de BARTRENG-PLAGE, A.s.b.l.

**Art. 2.** L'association a pour objet de regrouper des personnes, pour les rassembler et pour organiser des activités de loisirs. L'objectif est de réunir des personnes dans une association créant une situation conviviale où ils ont la possibilité de s'entretenir et de se faire connaître.

**Art. 3.** L'association a son siège social à Bertrange 6, rue Schauwenburg, L-8092.

Le siège social peut être transféré à n'importe quel endroit à Bertrange, par simple décision du conseil d'administration.

**Art. 4.** La durée de l'association est indéterminée.

**II. Exercice social**

**Art. 5.** L'exercice social coïncide avec l'année civile.

**III. Membres**

**Art. 6.** Peut devenir membre de l'association BARTRENG-PLAGE...

Toute personne physique ou morale au dessus de 18 ans désirant faire partie de l'association doit présenter une demande d'adhésion écrite ou acheter une carte de membre au conseil d'administration, qui procède à l'examen de la demande et s'entoure de tous les éléments d'appréciation nécessaires pour prendre sa décision. Le conseil d'administration décide souverainement et n'est pas obligé de faire connaître ses motifs pour lesquels l'adhésion aura, le cas échéant, été refusée.

**Art. 7.** Le nombre minimum des membres associées est de trois.

**Art. 8.** Tout membre peut quitter l'association en adressant par lettre recommandée sa démission au conseil d'administration.

Est considéré démissionnaire tout associé qui, après avoir préalablement reçu par lettre recommandée la mise en demeure, ne s'est pas acquitté de la cotisation dans le délai de 2 mois à partir de l'envoi de la mise en demeure.

**Art. 9.** Tout associé peut être exclu par le conseil d'administration:

- en cas d'infraction grave aux présents statuts,
- en cas de manquement important à ses obligations envers l'association, constatés par le conseil d'administration.

Un recours dûment motivé devant l'assemblée générale est possible. L'assemblée générale décide souverainement en dernière instance, à la majorité des deux tiers des membres présents ou représentés.

#### **IV. Assemblée Générale**

**Art. 10.** L'assemblée générale a tous les pouvoirs que la loi ou les présents statuts n'ont pas attribués à un autre organe de l'association.

L'assemblée générale se réunit pareillement sur demande d'un tiers des membres de l'association.

Pour les votes, il sera loisible aux membres de se faire représenter par un autre membre à l'aide d'une procuration écrite.

Les résolutions de l'assemblée générale seront portées à la connaissance des membres et des tiers par lettre circulaire ou par tout autre moyen approprié.

**Art. 11.** Les résolutions pourront être prises en dehors de l'ordre du jour, à condition toutefois que l'assemblée générale y consente à la majorité de deux tiers des membres présents ou représentés.

#### **V. Administration**

**Art. 12.** L'association est gérée par un conseil d'administration composé de 5 membres ayant accomplis leur 21<sup>ème</sup> année de vie, élus par l'assemblée générale à la majorité simple des votes valablement émis.

La durée de leur mandat est d'un an. Les administrateurs désignent entre eux, à la simple majorité lors des assemblées générales, ceux qui exerceront les fonctions de président, vice-président, secrétaire, trésorier et membre suppléant.

Les pouvoirs des administrateurs sont ceux résultant de la loi et des présents statuts. Les membres du conseil d'administration sont rééligibles.

**Art. 13.** Le conseil d'administration se réunit chaque fois que les intérêts de l'association l'exigent. De même, le conseil d'administration doit se réunir à la demande de deux tiers de ses membres ou à la demande de son président ou de son vice-président.

Les membres du conseil d'administration sont convoqués par simple lettre ou par tout autre moyen approprié.

**Art. 14.** La signature conjointe de deux membres du conseil d'administration engage l'association.

**Art. 15.** Le conseil d'administration peut, sous sa responsabilité, déléguer pour des affaires particulières ses pouvoirs à un de ses membres ou à un tiers.

#### **VI. Contributions et Cotisations**

**Art. 16.** Les membres fondateurs, de même que tout nouveau membre de l'association, seront tenus de payer une contribution dont le montant est fixé par l'assemblée générale.

Cette contribution ne sera pas restituée en cas de désistement d'un membre.

**Art. 17.** La cotisation annuelle maxima pouvant être exigée des membres est fixée périodiquement par l'assemblée générale.

#### **VII. Mode d'établissement des comptes**

**Art. 18.** Le conseil d'administration établit le compte des recettes et des dépenses de l'exercice social et le soumet pour approbation à l'assemblée générale annuelle ensemble avec un projet de budget pour l'exercice suivant:

#### **VIII. Modification des statuts**

**Art. 19.** L'assemblée générale ne peut valablement délibérer sur les modifications à apporter aux statuts que si celles-ci sont expressément indiquées dans l'avis de convocation et si l'assemblée générale réunit au moins deux tiers des membres.

**Art. 20.** Les modifications des statuts ainsi que leur publication s'opèrent conformément aux dispositions afférentes de la loi du 21 avril 1928, telle que modifiée.

#### **IX. Dissolution et liquidation**

**Art. 21.** La dissolution et la liquidation de l'association s'opèrent conformément aux dispositions afférentes de la loi du 21 avril 1928, telle que modifiée.

**Art. 22.** En cas de dissolution de l'association, son patrimoine sera affecté à une association à désigner par l'assemblée générale.

#### **X. Dispositions finales**

**Art. 23.** Pour tous les points non réglés par les présents statuts, les comparants déclarent expressément se soumettre aux dispositions de la loi du 21 avril 1928, telle que modifiée.

*Assemblée Générale Extraordinaire*

L'assemblée générale constituante, réunie en assemblée extraordinaire, à laquelle tous les membres se reconnaissent dûment convoqués, a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

## 1. Sont nommés administrateurs:

Frank Nimax  
 Roland Quetsch  
 Danièle Schumacher  
 Thierry Ries  
 Jérôme Remy

2. L'assemblée générale a décidé de fixer le montant de la contribution pour les membres fondateurs à 10,- EUR. Tout nouveau membre sera assujéti à la contribution de 10,- EUR indexée à partir du jour de la signature des présents statuts.

3. L'assemblée générale a décidé de fixer le montant de la cotisation annuelle à 10,- EUR.

*Réunion du Conseil d'administration*

Ensuite, le Conseil d'administration s'est réuni et a désigné, à l'unanimité:

Frank Nimax comme président  
 Roland Quetsch comme vice-président  
 Danièle Schumacher comme secrétaire  
 Thierry Ries comme trésorier  
 Jérôme Remy comme membre suppléant

Bertrange, le 4 juillet 2004.

N. Frank / R. Quetsch / D. Schumacher / T. Ries / J. Remy  
*Président / Vice-Président / Secrétaire / Trésorier / Membre suppléant*

Enregistré à Luxembourg, le 12 juillet 2004, réf. LSO-AS03325. – Reçu 166 euros.

*Le Receveur (signé): D. Hartmann.*

(055536.3/000/113) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juillet 2004.

**COMPANY TOPICS S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1258 Luxembourg, 6, rue Jean Pierre Brasseur.  
 R. C. Luxembourg B 87.473.

*Conseil d'Administration du 25 mars 2004*

L'an deux mille quatre (2004), le 25 mars, à 14.00 heures, s'est réuni le Conseil d'Administration de la société anonyme COMPANY TOPICS S.A., à son siège social à Luxembourg.

La séance s'est ouverte sous la présidence de Monsieur Raoul Van De Vorst, indépendant, demeurant à B-2550 Kontich (Belgique), 12, Wisselbeend,

Membres présents:

1. Monsieur Raoul Van De Vorst, indépendant, demeurant à B-2550 Kontich (Belgique), 12, Wisselbeend,
2. ALTAP 01 INC., inscrite sous le numéro de registre 35196-80, ayant son siège social à 25, Greystone Manor, 19958 Lewes DE USA,
3. ALTAP 02 INC., inscrite sous le numéro de registre 35196-81, ayant son siège social à 25, Greystone Manor, 19958 Lewes DE USA,

Les membres du Conseil d'Administration présents constatent avoir été régulièrement réunis; le Conseil d'Administration étant valablement constitué afin de délibérer et décider ce qui suit:

Monsieur le Président du Conseil d'Administration constate:

que le Conseil d'Administration a pour ordre du jour:  
 le changement du siège social

Ensuite, le Conseil d'Administration aborde l'ordre du jour et après en avoir délibéré, il a pris à l'unanimité les décisions suivantes:

*Première résolution*

Les membres du Conseil d'Administration décident à l'unanimité de transférer le siège social de la société à l'adresse suivante: 6, rue Jean Pierre Brasseur à L-1258 Luxembourg.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 14.30 heures.

Luxembourg, le 25 mars 2004.

Signature / Signature / Signature  
*Administrateur / Administrateur / Administrateur*

Enregistré à Luxembourg, le 29 juin 2004, réf. LSO-AR07553. – Reçu 14 euros.

*Le Receveur (signé): Signature.*

(056565.3/000/33) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juillet 2004.

**LEA KAPPWEILER BUREAU IMMOBILIER S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1363 Howald, coin rue du Couvent/rue Général Patton.

R. C. Luxembourg B 68.419.

*Extrait des résolutions du Conseil d'Administration du 1<sup>er</sup> juillet 2004**Transfert de siège social*

Le Conseil d'Administration décide le transfert du siège social à l'adresse suivante:  
Résidence Couvent, coin rue du Couvent / rue Général Patton, L-1363 Howald  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Howald, le 2 juillet 2004.

L. Kappweiler

*Administrateur-délégué*

Enregistré à Luxembourg, le 7 juillet 2004, réf. LSO-AS02142. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(056369.3/000/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juillet 2004.

**REGOT INVEST S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 11, boulevard Royal.

R. C. Luxembourg B 93.647.

*Traduction du Procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires tenue le 1<sup>er</sup> juin 2004*

L'assemblée générale ordinaire des actionnaires de la société REGOT INVEST S.A. réunie le 1<sup>er</sup> juin 2004, est déclarée ouverte à 11.00 heures et est présidée par Monsieur Mikael Holmberg, demeurant à Leudelange, Luxembourg.

Monsieur le Président désigne Mme Nadine Gloesener, demeurant à Vichten, comme secrétaire de l'assemblée.

Monsieur Gilles Wecker, demeurant à Luxembourg, est élu comme scrutateur.

*Ordre du jour:*

Le Président expose l'ordre du jour de l'assemblée comme suit:

- Réception des rapports du conseil d'administration et du commissaire aux comptes pour la période s'achevant au 31 décembre 2003;

- Approbation des comptes annuels et répartition du résultat au 31 décembre 2003;

- Décharge du conseil d'administration et du commissaire aux comptes de l'exercice de leur mandat pour la période s'achevant au 31 décembre 2003;

- Réélection des membres du conseil des administrateurs et du commissaire aux comptes jusqu'à l'assemblée générale des actionnaires qui se tiendra pour l'approbation des comptes annuels au 31 décembre 2004;

- Divers.

(ii) Il résulte de cette liste de présence que sur 1.000 actions toutes les actions représentant l'entière du capital social émis de la société sont présentes ou représentées à l'assemblée générale. L'assemblée est par conséquent régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur son ordre du jour connu de tous les actionnaires présents ou représentés, tous les actionnaires de la Société étant présents ou représentés à la présente assemblée générale.

(iii) La liste de présence signée par les actionnaires présents à l'assemblée, les procurations des actionnaires représentés, signée par le Président, Secrétaire et Scrutateur resteront annexées aux procès-verbaux.

Le secrétaire de l'assemblée a donc présenté les comptes annuels et le rapport du commissaire aux comptes pour la période s'achevant au 31 décembre 2003. Ces rapports n'ont suscité aucun commentaire de la part des personnes qui ont participé à cette assemblée.

*Délibération*

Après d'exhaustives discussions, l'assemblée, par unanimité, a prononcé les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'assemblée générale décide d'approuver les rapports du conseil d'administration et les comptes annuels pour la période s'achevant au 31 décembre 2003.

*Deuxième résolution*

L'assemblée générale décide de reporter le bénéfice de SEK 1.268.756,- comme suit:

- SEK 28.500,- réserve légale

- SEK 1.240.256,- report à nouveau

*Troisième résolution*

L'assemblée décide de donner décharge aux membres du conseil d'administration et au commissaire aux comptes à compter de l'approbation des comptes annuels pour la période s'achevant au 31 décembre 2003.

*Quatrième résolution*

L'assemblée générale décide de réélire M. Tommy Grönberg, M. Mikael Holmberg et Mme Nadine Gloesener comme administrateurs du conseil d'administration à compter du 1<sup>er</sup> juin 2004 et ce jusqu'à la prochaine assemblée générale qui se tiendra pour l'approbation des comptes annuels au 31 décembre 2004.

*Cinquième résolution*

L'assemblée générale décide de réélire M. Gilles Wecker, comme commissaire aux comptes à compter de ce jour et ce, jusqu'à la prochaine assemblée générale des actionnaires qui se tiendra pour l'approbation des comptes annuels au 31 décembre 2004.

Aucun autre point n'étant porté à ce jour, le Président a ensuite clôturé l'assemblée à 11.30 heures.

Après lecture du procès verbal de l'assemblée générale ordinaire par le secrétaire, il a été signé par les actionnaires présents ou représentés par des procurations, le secrétaire ainsi que le scrutateur.

Signé: M. Holmberg, N. Gloesener, G. Wecker.

Enregistré à Luxembourg, le 5 juillet 2004, réf. LSO-AS01110. – Reçu 20 euros.

*Le Receveur (signé): D. Hartmann.*

(056213.3/1369/56) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juillet 2004.

---

**VALUMACO LUSSEMBURGO S.A., Société Anonyme,  
(anc. CERFIN LUSSEMBURGO S.A.).**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.  
R. C. Luxembourg B 81.612.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 13 juillet 2004, réf. LSO-AS03869, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juillet 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 juillet 2004.

SOCIETE EUROPEENNE DE BANQUE

Société Anonyme

Banque domiciliaire

Signatures

(056505.3/024/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juillet 2004.

---

**CELAN HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-1526 Luxembourg, 23, Val Fleuri.  
R. C. Luxembourg B 74.244.

Le bilan et l'annexe au 31 décembre 2003, ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, enregistrés à Luxembourg, le 14 juillet 2004, réf. LSO-AS04074, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juillet 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature / Signature

Administrateur / Administrateur

(056588.3/565/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juillet 2004.

---

**VF LUXEMBOURG, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1746 Luxembourg, 2, rue Jean J. Hackin.  
R. C. Luxembourg B 73.873.

*Assemblée Générale Annuelle*

Il résulte de l'Assemblée Générale Annuelle tenue au siège social en date du 11 juin 2004, du rapport des Gérants de la société VF LUXEMBOURG, S.à r.l. que l'actionnaire unique a pris les décisions suivantes pour les comptes annuels du 31 décembre 2001:

1) Décharge accordée aux Gérants pour l'année 2001:

Robert-Jan Schol - gérant A

Richard Lipinski - gérant B

Robert Simon - gérant A

2) La perte qui s'élève à EUR 830,146 est reportée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour VF LUXEMBOURG, S.à r.l.*

R.-J. Schol

Gérant A

Enregistré à Luxembourg, le 9 juillet 2004, réf. LSO-AS02668. – Reçu 14 euros.

*Le Receveur (signé): D. Hartmann.*

(057017.2//21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juillet 2004.

---

**A&A GLOBAL ENTERPRISES HOLDINGS S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-1466 Luxembourg, 12, rue Jean Engling.  
R. C. Luxembourg B 94.751.

*Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Statutaire reportée du 28 juin 2004*

- les comptes annuels au 31 décembre 2003 et l'affectation des résultats au 31 décembre 2003 sont approuvés;
- décharge est donnée aux Administrateurs pour l'exercice de leur mandat jusqu'au 31 décembre 2003 et au Commissaire aux Comptes pour l'exercice de son mandat relatif au bilan clôturé au 31 décembre 2003;
- les mandats des administrateurs ne sont pas, à leur demande, reconduits. Le nouveau Conseil d'Administration se compose comme suit:

\* Monsieur Gérard Ernest Jules Marichal, ingénieur Ponts et Chaussées, demeurant au 52, rue de la Notre, F-78120 Rambouillet, en tant qu'administrateur;

\* Monsieur Gérard Albert Evain, Conseil fiscal, demeurant au 6, Jardin Cardinal de Richelieu, F-94220 Charanton, en tant qu'administrateur;

\* Madame Sonia Catarina Tavares Da Cunha, indépendante, demeurant au 12, rue Jean Engling, L-1466 Luxembourg, en tant qu'administrateur;  
jusqu'à la prochaine Assemblée Générale Statutaire de 2008.

Certifié sincère et conforme

Pour A & A GLOBAL ENTERPRISES HOLDING S.A.

TRIPLE A CONSULTING

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 9 juillet 2004, réf. LSO-AS02968. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(055754.3/850/25) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juillet 2004.

**GEFILUX S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-6970 Oberanven, 25, rue Andethana.  
R. C. Luxembourg B 39.701.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 14 juillet 2004, réf. LSO-AS04301, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juillet 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 juillet 2004.

Signature.

(056752.3/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juillet 2004.

**PONS FINANCE S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.  
R. C. Luxembourg B 53.068.

*Extrait des résolutions prises par l'assemblée générale ordinaire du 28 mai 2004*

Sont renommés administrateurs, leurs mandats prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2009:

*Signataires catégorie A:*

- Monsieur Jean-Paul Aeschimann, demeurant à CH-1245 Collonge-Bellerive (Suisse)

- Monsieur Shelby du Pasquier, demeurant professionnellement au 25, Grand-rue, CH-1211 Genève (Suisse)

*Signataires catégorie B:*

- Monsieur John Seil, licencié en sciences économiques appliquées, demeurant professionnellement à Luxembourg, Président

- Monsieur Thierry Fleming, licencié en sciences commerciales et financières, demeurant professionnellement à Luxembourg,

- Monsieur Pierre Lentz, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Est renommée commissaire aux comptes, son mandat prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2009:

- AUDIEX S.A., société anonyme, 57, avenue de la Faïencerie, Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 juin 2004.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 8 juillet 2004, réf. LSO-AS02517. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(056727.3/534/25) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juillet 2004.

**SUNSET PROPERTY MANAGEMENT, Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.  
R. C. Luxembourg B 86.052.

*Extrait des résolutions prises par l'assemblée générale ordinaire tenue extraordinairement le 24 juin 2004*

Sont nommés administrateurs pour une durée de six ans, leurs mandats prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2009:

- Monsieur Claude Zimmer, licencié en droit et maître en sciences économiques, demeurant professionnellement au 5, boulevard de la Foire, Luxembourg, Président
- Monsieur John Seil, licencié en sciences économiques appliquées, demeurant professionnellement au 5, boulevard de la Foire, Luxembourg
- Monsieur Luc Hansen, licencié en administration des affaires, demeurant professionnellement au 5, boulevard de la Foire, Luxembourg

Est nommée commissaire aux comptes pour une durée de six ans, son mandat prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2009:

- AUDIEX S.A., société anonyme, 57, avenue de la Faïencerie, Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 juin 2004.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 8 juillet 2004, réf. LSO-AS02541. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(056728.3/534/22) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juillet 2004.

---

**MONDI EUROPE S.A., Société Anonyme.**

R. C. Luxembourg B 58.463.

*Extract from the Minutes of the Meeting of the Board of Directors  
held at 48, rue de Bragançe, Luxembourg on 26th February 2004*

Appointment of Mr A C W King to the Board of Directors.

It was resolved that the appointment of Mr A C W King as a director be approved. The Secretary was instructed to take all actions necessary to register the appointment.

Dated 21 June 2004.

Signature

Director

*Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire  
tenue le 6 février 2004, 48, rue de Bragançe, Luxembourg*

Nomination de M. A.C.W. King au Conseil d'Administration

Il a été décidé d'approuver la nomination de M. A.C.W. King comme Administrateur. Le Secrétaire a été requis de prendre les mesures nécessaires pour enregistrer la nomination.

Extrait dûment certifié correct

Signature

Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 9 juillet 2004, réf. LSO-AS02989. – Reçu 16 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(056955.3/850/23) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juillet 2004.

---